

Clic

C'est L'Info Charsienne

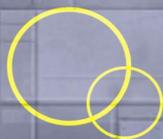
BULLETIN
ANNUEL
2022



© Julien Marion

www.mairiechars95.fr

ISSN N°2556-7217



ITV SYSTEMS

INFORMATIQUE TÉLÉPHONIE VIDÉOSURVEILLANCE

VENTE - INSTALLATION - MAINTENANCE

VIDÉO SURVEILLANCE

ALARME

INTERPHONIE



01 77 75 54 77

CONTACT@ITV-SYSTEMS.FR

www.itv-systems.fr

5 Rue Ferrié Cellule B2 95300 Ennery



ÉTANG DE PÊCHE - PIQUE-NIQUE & LOISIRS

**Loin des chemins de fer et des lignes de haute tension, dans
une zone naturelle et sauvage**

**Restaurant - Pizzeria
Ouvert 7/7 jours de 7h00 à 19h00
Rue du Clos de Chars, 95750 CHARS**

09 83 62 85 35 – <http://etangdechars.peche-loisir-chars95.fr>



Evelyne Bossu

Chères Charsiennes, Chers Charsiens,
En ce début d'année, j'adresse mes vœux à chacune et chacun d'entre vous pour que celle-ci soit signe de bonheur, de joie et surtout de santé. Ces vœux sont, avant tout, signes de respect et de lien social, mais aussi signes de solidarité envers celles et ceux qui souffrent de la maladie, de la solitude ou des difficultés au quotidien.

L'année qui vient de s'achever montre à quel point il est important d'être à l'écoute de tous.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Charsiens, convaincue qu'ils trouveront dans notre village une qualité de vie satisfaisante et à la hauteur de leurs espérances.

L'édito est un espace privilégié pour rappeler les actions principales conduites par votre municipalité au cours de l'année écoulée. Je peux rapidement rappeler que 2021 n'aura pas été le détonateur de la reprise économique, bien au contraire. Malgré tout, nous avons réalisé certains investissements que vous découvrirez à la lecture de cette nouvelle édition de votre CLIC.

Concernant la fiscalité de la commune, nous avons maintenu le taux des taxes au même niveau. Un article très complet sur le budget est à lire dans la rubrique « Finances ».

Dans les pages à venir, nous ferons également le point sur les réalisations de l'année écoulée et sur les projets à venir. Vous trouverez des informations sur les travaux de voirie, l'entretien de nos bâtiments, le marché hebdomadaire, les animations, les actions en faveur des plus jeunes et des seniors... ainsi que vos rubriques habituelles.

Plus d'écoute, plus de proximité, plus de solidarité et d'engagement au quotidien... c'est notre objectif afin de tendre vers une qualité de vie plus harmonieuse à Chars.

Aussi, nous ne devons pas accepter certains comportements qui portent atteinte aux biens et aux personnes de notre village. Je veux parler des bruits, du manque de politesse, du vandalisme, des déjections canines... Prenons soin de notre cadre de vie !

Ce mot ne peut être clos, sans auparavant remercier chaleureusement les adjoints et le conseil municipal pour leur confiance et leur engagement, le personnel communal, le CCAS, la bibliothèque, les enseignants, les acteurs économiques (commerçants et entreprises) installés sur notre commune. J'associe, bien entendu, tous les bénévoles de nos associations qui participent activement, avec sérieux et compétence, au développement du lien social et à la vie de notre village grâce aux activités culturelles, sportives et de loisirs qu'ils proposent.

Merci à nos annonceurs qui participent au financement de ce bulletin et merci aux membres de la commission communication pour leur contribution indispensable.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2022 au sein de la commune, dans vos familles et auprès de vos proches.

■ Evelyne Bossu
Votre Maire

Sommaire

ÉDITO

Le mot du Maire..... p.3

LA MAIRIE

Infos mairie p.4
Conseil municipal et personnel communal p.5
Finances p.6
Démarches administratives p.8
État Civil p.9
Le saviez-vous ? p.10
Recherche médecins p.10

VIVRE À CHARS

CCAS : Centre Communal
d'Action Sociale p.11
Assistant(e)s maternel(le)s et enfance p.12
Affaires scolaires p.13
Inscription rentrée 2022/2023 p.14
Calendrier vacances scolaires p.15
VAE et éco-randonnées p.16
Consommez localement ! p.17

LES ASSOCIATIONS p.18

RETOUR SUR 2021... CAP SUR 2022 p.26

Travaux et service technique p.26
Projet de déviation p.27
Conseil municipal des jeunes p.28
Eglise Saint-Sulpice p.28
Portrait d'un charisien p.29
Bibliothèque et marché de Noël p.30
Quinzaine commerciale p.31
Blog Chars ma ville p.31
Inauguration sentier patrimoine p.32
Noisette, forêt comestible p.33
Point SNCF p.34
Retour sur la commémoration du 11/11/21.. p.35
Élections 2022 p.35

NOS PARTENAIRES

SMIRTOM p.36
P.A.D : Point d'Accès au Droit p.37
Téléassistance du Val d'Oise p.37
Maison France services de Marines p.38
Pass'Age p.38
C.C.V.C : Communauté de Communes
Vexin Centre p.39
C.A.U.E : Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement p.39
T.A.D : Transport à la demande p.40
V.I.E.S : Vexin Insertion Emploi Solidarités p.40

DÉCLIC... OU DES CLAQUES

Rappel concernant les bacs roulants p.41
Déjection canines. p.41
Nuisances sonores p.42
Entretien des trottoirs p.42

RENSEIGNEMENTS UTILES

La Mairie

À PROPOS DE LA MAIRIE



▶ Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
(accueil téléphonique le jeudi après-midi)

▶ Samedi de 9h à 12h



Secrétariat de Mairie assuré par :

Séverine BACHELET

Tél : 01 30 39 72 36

Mail : administration@mairie-chars.fr



Site de la mairie :

<https://mairiechars95.fr>



Facebook officiel de la commune :

<https://www.facebook.com/communedechars>



2 RUE DE GISORS, 95750 CHARS



Rendez-vous
directement sur le
site de la mairie en
scannant ce QR code

**Ce numéro de CLIC
vous a plu ?**

Faites-le-nous savoir !

clic@mairie-chars.fr

Directeur de la publication :

Evelyne Bossu

Rédaction / Photos :

Les élus du Pôle communication :

Agnès Aglave-Lucas, Caroline Bourg, Nicolas Belangé, Nicolas Prioux, Sébastien Ravoisier.

Les adjoints au Maire
Les conseillers municipaux
Les présidents des associations

Conception et réalisation :

RVB design - Reine Vitry

Mail : clic@mairie-chars.fr

Site : www.mairiechars95.fr

Impression : Oise Imprim'

Crédits photos :

Unsplash.com, Canva, Pxhere

Numéro ISSN : 2556-7217

Dépôt légal : Janvier 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean-Pierre Bazin
Caroline Bourg
Patricia Chaillou-Lepareur
Philippe Chauvet
Vincent Delchoque
Sheila Depuille
Pierre-Antoine Dhucq
Gérard Gennisson
Nathalie Grom
Sylviane Lepape
Sandrine Lhorset
Nicolas Prioux
Sébastien Ravoisier



Evelyne Bossu
Maire de la commune



Ariane Martin
1^{ère} adjointe en charge
des travaux et de
l'action sociale



Xavier Bachelet
2^{ème} adjoint en charge
des affaires scolaires



Carole Bouillonec
3^{ème} adjointe en charge
des finances



Nicolas Belangé
4^{ème} adjoint en charge
de l'environnement,
du patrimoine, des
commerces et de l'ar-
tisanat



Agnès Aglave-Lucas
5^{ème} adjointe en charge de la culture,
de la communication, de l'information,
de la vie associative, des litiges entre
voisins, et du Conseil Municipal des
Jeunes

— LE PERSONNEL COMMUNAL —

Le personnel administratif



Muriel Longe
Secrétaire
générale



Séverine Bachelet
Accueil général
- État-Civil -
Restauration
Scolaire



Elisabeth Gondret
Urbanisme -
Cimetière -
CCAS



Agnès Bonneterre
Adjoint administratif
et Agent de la poste
communale

Le personnel technique

ESPACES VERTS, VOIRIE, ENTRETIEN, ...



Pascal Bossu



David Legrand



Frantz Ponce



Nicolas Fache

ÉCOLES, CANTINE



De gauche à droite >

Aurélié Hébuterne |
Jeanne Elorza | Floriane Legros
| Laurye Hacquard | Ingrid Petit
| Ophélie Vasseur | Nathalie
Sanna | Florence Caquelard |
Cristina Goncalves

● ATSEM

● CANTINE



AGENT DE TRAVERSÉE DES PASSAGES PIÉTONS

Yves Caquelard



La poste communale

L'Agence Postale est ouverte au public :

► Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00



— FINANCES —

Qu'est-ce qu'un budget ?

Le maire prépare son budget avec les élus de la commission finances qui a été mise en place pour cela.

Défini pour une période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, le budget est voté par le conseil municipal chaque année suivant un calendrier établi par la loi (avant le 15 avril).

Il comporte deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Concrètement, la section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion de la vie courante de la collectivité (eau, électricité, salaires, indemnités, charges, entretien des bâtiments, cantine scolaire ...).

La section d'investissement correspond aux opérations financières permettant de mener de nouveaux projets. Par exemple sur Chars,

la réhabilitation d'un bâtiment, réhabilitation de la Rue Dory, l'acquisition du matériel informatique...



— LES RESSOURCES DES COMMUNES —

Les principales ressources des communes sont les suivantes :

- **Les impôts et taxes :** taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- **Le produit des services rendus à la population :** les repas de la cantine scolaire, les locations de salles ou encore les concessions funéraires,
- **Le concours financier de l'État :** la dotation globale de fonctionnement alimente la section de fonctionnement détaillée ci-dessus,
- **La communauté de communes** participe au budget des collectivités grâce à des compétences qu'elle gère pour les communes; ces versements sont des « attributions de compensation »,
- **Le Conseil Départemental,** tout comme le Conseil Régional, subventionne les travaux que les élus décident d'engager et qui peuvent bénéficier de soutien financier.

PAR EXEMPLE :

- **En fonctionnement :** la bibliothèque municipale dans son fonctionnement annuel (Conseil Départemental),
- **En investissement :** les travaux de la Rue Dory (Conseil Départemental et Régional).

Il en est de même pour le Parc Naturel Régional du Vexin français qui attribue des aides financières aux projets que la commune souhaite voir se réaliser.

Pour Chars :

- Le renouvellement de la signalétique,
- Le remplacement des barrières de protection d'accès en lisière de forêt (à venir),
- La réalisation du « Sentier du Patrimoine » : petits panneaux qui identifient les éléments du patrimoine de la commune au gré d'un parcours découverte.

BUDGET 2021 :
équilibré en recettes
et en dépenses

Fonctionnement

3 434 660.66 €

Investissement

2 700 587.30 €

POUR 2021 :
Subventions allouées
aux associations charsiennes :

Associations	Examen Commission finances des 17 et 31.03.2021
AC2V	500
FNACA	150
Amis de Chars	700
Foyer Rural	6300
Secours Populaire	1000
Âge d'Or	400
Comité des fêtes	8000
AS Chars	5350
ASC USEP	2000
Fanfare sapeurs pompiers	300
TOTAL	24700

FISCALITÉ 2021 :
séance du conseil municipal
du 6 avril 2021

Taxe foncière (non bâti)

49,64 %

Taxe foncière (bâti)

31.81 %

Décomposition du taux de 31.81% :

14.63 %

taux communal adopté et inchangé

+

17,18 %

taux départemental voté en 2020

– Gros investissements –
réalisés en 2021 :

Les réalisations en investissement de cette année représentent un montant de 247 000 € dont :

- Acquisition de matériel du service technique,
- Boîtier réseau électrique pour le marché hebdomadaire,
- Participation à l'enfouissement réseau électrique Rue André Baleydié,
- Mobilier urbain : poubelles normales et distributeurs de sacs pour déjections canines,
- Travaux d'étanchéité de l'école,
- Remplacement de l'affichage public,
- Remplacement du matériel lourd de la cantine (lave-vaisselle),
- Renforcement de l'éclairage public,
- Renforcement de l'évacuation des eaux pluviales,

dont également l'achèvement du Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R.) :

Réhabilitation de la Rue Dory
achevée en 2021 en € :

Coût de l'opération: **622 715 €**

Montant retenu pour la subvention: **500 000 €**

Dont subvention Conseil Départemental: **124 543 €**

Dont subvention Région Île de France: **250 000 €**

– À venir –
C.A.R

Réhabilitation du presbytère: travaux à venir sur 2021/2022 en € :

En logements locatifs et équipement culturel (bibliothèque)

Coût de l'opération **587 000 €**

Montant retenu pour la subvention: **482 000 €**

Dont subvention Conseil Départemental **96 400 €**

Dont subvention Région Île de France **241 000 €**

Remise du presbytère : aménagement du local associatif (Secours Populaire) en € :

Coût de l'opération **177 000 €**

Montant retenu pour la subvention (identique): **177 000 €**

Dont subvention Conseil Départemental **35 400 €**

Dont subvention Région Île de France **88 500 €**

– Encore sous étude –

ÉGLISE

Travaux pluriannuels de réfection de l'église : les consultations nécessaires avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont en cours et permettront de définir les tranches des travaux à réaliser avec les coûts et les subventions qui pourront être octroyées à la commune.

RÉHABILITATION DU

« PONT DU CLOS DE CHARS » :

Ouvrage situé sur la Viosne en zone humide

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Viosne (SMAVV) en partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV) travaillent en collaboration avec la Police de l'Eau (service de l'État) et les partenaires financeurs (Agence de l'Eau et Conseil Départemental) pour mener à bien cette étude pour voir sa réalisation se concrétiser. Le montant de ces travaux ne pourra être connu définitivement qu'après recrutement du bureau d'études spécialisé.

■ **Carole Bouillonnet,**
Adjointe aux finances

■ **Muriel Longé,**
Secrétaire Générale de la Mairie de Chars



— DÉMARCHES ADMINISTRATIVES —

RECENSEMENT

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de sa commune avec :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile.

RECONNAISSANCE

S'adresser à une mairie si vous n'êtes pas mariés avec :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport valide,
- Justificatif de domicile.

PACS

Dossier à retirer en mairie

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun à la remise du dossier complet.

MARIAGE

Dossier « Le Guide des formalités préalables au mariage » (à retirer en mairie)

- Copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun à la remise du dossier complet (de moins de 3 mois si elle est délivrée en France, de moins de 6 mois si elle a été délivrée dans un consulat),
- Justificatif de domicile,
- Copie de la carte d'identité du couple et des témoins (minimum 2 et maximum 4 obligatoirement majeurs),
- Certificat du notaire s'il est fait un contrat de mariage,
- Acte de naissance de moins de 3 mois si des enfants du couple sont nés avant le mariage.

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

S'adresser à votre mairie de domicile :

- Livret de famille,
- Acte de naissance de l'enfant,
- Copie des cartes d'identité des parents et des parrain/marraine,
- Justificatif de domicile.



DEMANDE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Mairie ayant délivré l'acte ou directement sur service-public.fr,

Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser au :

**Ministère des affaires étrangères
Service central d'Etat Civil**

11 rue de la maison blanche
44941 NANTES CEDEX 09,

Pièces à fournir : date de naissance, nom et prénoms, noms et prénoms des parents, Carte Nationale d'Identité (CNI) ou passeport, une enveloppe timbrée.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

S'adresser à la mairie de votre domicile ou à la mairie de célébration du mariage.

- Un deuxième livret de famille est délivré en cas de perte, de vol ou de destruction du premier livret.

CARTE D'ÉLECTEUR

S'adresser à la mairie du domicile,

En ligne sur service-public.fr,

Pièces à fournir : carte nationale d'identité en cours de validité, justificatif de domicile (de moins de trois mois).

CARTE D'IDENTITÉ

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Toute personne désirant établir une Carte Nationale d'Identité doit venir personnellement en mairie : empreinte et signature obligatoire.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans pour une CNI ancien modèle (plastifiée bleue) et 10 ans pour une CNI nouveau modèle (format carte bancaire).

Celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Elle est gratuite pour un simple renouvellement.

Pour cela il faut :

- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois conforme aux normes

Pour une première demande, fournir l'acte de naissance

- Photocopie et original d'un justificatif de domicile de moins d'un an et de la pièce d'identité recto-verso.
- En cas de perte ou de vol, un certificat de perte (à établir en mairie) ou de vol (commissariat) et un timbre fiscal d'un montant de 25 euros.

Pour les mineurs : Voir pièces à fournir + photocopie de la pièce d'identité recto-verso du parent qui fait la demande et présence d'un des parents ainsi qu'une copie du jugement en cas de divorce.

Il faut présenter les documents originaux.



PASSEPORT

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut prendre rendez-vous et se rendre à la mairie avec les pièces justificatives nécessaires.

Le passeport est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Il faut acheter un timbre fiscal à

- 86€ pour les personnes majeures
- 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans
- et 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

À noter : le timbre fiscal s'achète aussi en ligne. Vous pouvez également opter pour le timbre électronique, disponible sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Pièces à fournir :

Passeport si renouvellement

- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois conforme aux normes
- Pour une première demande, fournir l'acte de naissance
- photocopie et original d'un justificatif de domicile de moins d'un an et de la pièce d'identité recto-verso.

Pour les mineurs :

Voir pièces à fournir + photocopie de la pièce d'identité recto-verso du parent qui fait la demande et présence d'un des parents ainsi qu'une copie du jugement en cas de divorce.

Il faut présenter les documents originaux.

Prendre rendez-vous dans une mairie

Marines - Vigny - Magny en Vexin - Chaumont en Vexin ou autres.

Effectuer votre pré-demande, et créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

www.passeport.ants.gouv.fr

Ils se sont dits "Oui"

MARIAGE 2021

BOUBET Kévin & THEBAULT Margaux,
le 2 juillet 2021

DEPUILLE Kévin & LE ROUX Karen,
le 24 juillet 2021

PACS 2021

CHARTET Vincent & LEPETIT Anne-Solenn,
conclu le 6 janvier 2021

NDAO Adama & AUGER Valentine,
conclu le 4 mars 2021

CHAUMIENNE Louis & LEGROS Floriane,
conclu le 20 mars 2021

BUROT Héloïse & FORET Jérémy,
conclu le 29 mai 2021

PARDO Bryan & CALIARI Mélissa,
conclu le 9 juillet 2021

MANCEAU Florian & BELADINA Salomé,
conclu le 29 octobre 2021

BASSE Thomas & TROMEUR Charlène,
conclu le 1^{er} décembre 2021

Ils nous ont quittés

DÉCÈS 2021

GALLEY Sylvia,
décédée le 15 janvier 2021 à COLOMBES (92) à l'âge de 64 ans

LANEL Marie-Thérèse,
décédée le 13 mars 2021 à PONTOISE (95) à l'âge de 90 ans

CHEVALIER Daniel,
décédé le 30 mars 2021 à CHARS (95) à l'âge de 84 ans

HINARD Josiane,
décédée le 8 mai 2021 à CHARS (95) à l'âge de 93 ans

NGBASSO Salomon,
décédé le 2 juillet 2021 à PONTOISE (95), à l'âge de 53 ans

GOUBEIRA DE OLIVEIRA Antonio,
décédé le 8 septembre 2021 à MAGNY-EN-VEXIN (95), à l'âge de 52 ans

Nouveaux petits Charsiens

NAISSANCES 2021

LECOMTE Imma-Leya,
née le 6 janvier 2021 à PONTOISE (95)

CUTRIM LECAT Matteo,
né le 28 janvier 2021 à LA GARENNE-COLOMBES (92)

MARCO Hélène,
née le 1^{er} février 2021 à PONTOISE (95)

DEVODDÈRE Katynss,
née le 3 mars 2021 à PONTOISE (95)

NDAO Noam,
né le 10 mars 2021 à PONTOISE (95)

FOVET Aydan,
né le 26 mars 2021 à PONTOISE (95)

THILLAY Ariane,
née le 30 mai 2021 à PONTOISE (95)

DI GIOVANNI Andréa,
né le 18 juin 2021 à PONTOISE (95)

THÉODIN Maélan,
né le 11 août 2021 à PONTOISE (95)

VARELA PEREIRA ALVES Inaya,
née le 25 août 2021 à GISORS (27)

PEDRO SUKAMI Lorenzo,
né le 12 septembre 2021 à PONTOISE (95)

ROYANT Alyssa,
née le 13 septembre 2021 à L'ISLE-ADAM (95)

FOTOT Cijey-Anthony,
né le 18 septembre 2021 à PONTOISE (95)

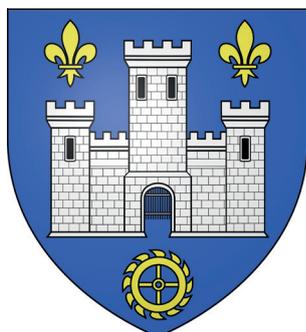
BODJI Hope,
née le 28 septembre 2021 à PARIS 14^{ème} (75)

GONÇALVES CRO Evie,
née le 28 octobre 2021 à L'ISLE-ADAM (95)

MANCEAU BELADINA Anaé,
née le 17 décembre 2021 à EAUBONNE (95)



— BLASON DE CHARS —



Les armes de Chars se blasonnent ainsi :

D'azur à la tour d'argent, la porte coulissée du même*, ouverte du champ, accostée de deux tourelles reliées à la tour par un mur crénelé d'argent, le tout ajouré et maçonné de sable, surmonté de deux fleurs de lis d'or et soutenu d'une roue de moulin du même*.

Ce blason est une évocation du Château Gaillard (XII^e siècle) et de l'enceinte fortifiée (XVI^e siècle). La roue symbolise la Viosne et ses moulins.

NDLR :

* : du même métal

source : armorialdefrance.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chars est une commune du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Elle fait partie de l'arrondissement et du canton de Pontoise, du bassin de vie de Marines et de la Communauté de Communes Vexin Centre.

Elle s'étend sur 1671 hectares, soit 16,71 km²

ALTITUDE MINIMALE : **55 mètres**

ALTITUDE MOYENNE : **69 mètres**

ALTITUDE MAXIMALE : **174 mètres**

LATITUDE : **49.16025** | LONGITUDE : **1.93693**

AU 31/12/2021 : **2.063 habitants**

Densité de population = **123,5 hab/km**



— RECHERCHE MÉDECINS À CHARS ! —



Courant octobre la commune a relancé, par courrier et mail, toutes les universités et facultés de médecine de France et des pays limitrophes, ainsi que les associations d'étudiants en médecine.

Au total, ce sont plus d'une centaine de courriers envoyés pour proposer nos deux cabinets médicaux aux jeunes médecins diplômés.

Nous espérons que notre proposition d'offre d'exonération des loyers des cabinets et appartements pendant 3 ans donnera envie à de jeunes médecins de venir exercer dans notre village.

Nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos amis ou connaissances, afin que tous ensemble nous trouvions des praticiens.



Vivre à Chars

— LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) —

2021, encore une année difficile pour certains de nos anciens avec un nouveau confinement lié à la pandémie de Covid-19 (du 3 avril au 3 mai), un ensemble de restrictions de déplacements, de contacts humains, de distanciation physique, et la mise en place de gestes barrière, de la vaccination et du pass sanitaire.

Nous avons dû avec regret, et pour la deuxième année consécutive, annuler notre traditionnel repas des anciens, pour le reporter au printemps prochain si la situation sanitaire le permet.

Nous remercions tous les membres du CCAS qui, épisodiquement, se chargent de faire des courses pour nos aînés dans l'impossibilité de se déplacer.

Remercions aussi notre bénévole Xavier, qui assure la vente de pain aux Charsiens lors de la fermeture de notre boulangerie pour congés.

Les autres actions du CCAS :

- Pour les **plus de 70 ans** (une fois par an et sans conditions de ressources) : la distribution d'un colis festif. Cette année 78 colis simples et 33 colis doubles ainsi que 6 boîtes de chocolats pour nos aînés hospitalisés, ont été distribués.
- Le repas des anciens **à partir de 65 ans** a dû être annulé cette année encore suite à la pandémie.
- Pour les **séniors de plus de 65 ans** non assujettis à l'impôt sur le

revenu : des bons d'achat d'une valeur de 50 €.

- Pour **les jeunes** : un chèque CADHOC d'une valeur de 50 € à retirer en mairie l'année de leurs 18 ans.
- Pour **les nouveaux parents** : un cadeau nouveau-né à retirer en mairie (parure berceau, plaid, sortie de bain).
- Pour **les bénéficiaires du Secours Populaire habitant Chars et âgés de moins de 65 ans** : un bon



d'achat d'une valeur de 50 € par famille.

- Pour **les personnes à risques ou isolées** : le plan canicule, grand froid ou covid-19 fonctionne sur inscription sur liste à la mairie.

Nous espérons que notre action a été appréciée par tous et nous vous souhaitons une bonne année 2022.

■ **Ariane MARTIN**
Adjointe au Social



— LISTE DES ASSISTANT(E)S MATERNE(LLES) —

Assistant(e)s Maternel(le)s	Adresse	Type d'agrément
CARADEC (MAGOT) Roselyne Tél. : 09 50 48 86 21	29, rue Dory, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 3
CASIER Caroline Tél. : 06 22 77 83 35	31, rue Dory, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 4
CAUET (LEFEBVRE) Etienne Tél. : 01 30 39 84 42	3, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 4
DELAFOSSÉ (ROGNERUD) Roxane Tél. : 06 37 20 19 03	8, rue de la Libération, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 3
DUTARTRE Karine Tél. : 06 24 72 92 35	6, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 2
FERNANDES (RODRIGUEZ) Sylvie Tél. : 06 83 53 98 48	22, rue du Clos de Chars, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 4
FIDANZA Anne-Cécile Tél. : 06 70 77 80 23	11, rue de Gisors, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 3
LABASSI (FROT) Christelle Tél. : 06 47 15 14 00	6, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 2
LABLANCHY (HUBERT) Magali Tél. : 06 76 77 13 60	30, rue des Écureuils 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 4
MAILLARD (BOJKO) Nathalie Tél. : 06 68 55 17 84	1, rue des Écoles, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 3
MALASSIGNE (REGNIER) Marilyne Tél. : 06 61 08 79 09	6, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 2
MOREL (ROUSSEAU) Mireille Tél. : 01.30.36.98.46	13, rue de la Groue, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 4
PASQUIER Sébastien Tél. : 06 17 01 52 14	31, rue Dory, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 4
ROGER (DE OLIVEIRA) Sandra Tél. : 01 34 67 20 18	9, rue de la Groue, 95750 Chars	Agrément maternel Capacité : 3



— RELAIS PETITE ENFANCE – RPE —

Les RPE sont des lieux d'accueil, d'information, d'écoute et d'échanges destinés aux assistant(e)s maternel(le)s, aux enfants, aux futurs parents et aux parents des enfants accueillis.

Les RPE sont aussi des lieux de professionnalisation et d'animations. L'une des principales missions est d'apporter un soutien et un accompagnement actifs aux assistant(e)s maternel(le)s dans leurs pratiques quotidiennes.

Les RPE sont encore des lieux d'accueil pour les parents employeurs qui peuvent recueillir diverses informations portant notamment sur la législation qui s'applique à la profession. Les animatrices peuvent accompagner les parents pour trouver un(e) assistant(e) maternel(le) et les conseiller dans leurs démarches administratives.

Les services du RPE sont ouverts du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

PERMANENCES ADMINISTRATIVES SUR RDV

Renseignements téléphoniques du lundi au vendredi : 13h30 - 17h30

RPE MARINES

(au sein de l'ancien hôpital)
12 boulevard Gambetta,
95640 Marines - 01 30 39 68 77

✉ ram@ccvexincentre.fr

Animé par des professionnelles de la Petite Enfance

■ Martine Jouen et Eunice Froger
Animatrices

— LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS – LAEP —

Les LAEP sont de nouveau ouverts dans différents sites du territoire.

La Communauté de Communes Vexin Centre met à la disposition des familles un espace accueillant, un lieu d'échanges et de jeux, pour les enfants de 0 à 4 ans habitant la CCVC, accompagnés d'adultes familiaux.

Venez discuter, partager, jouer... 2 professionnelles vous accueillent le **lundi ou mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h** dans les communes du territoire.

Le lieu d'accueil parents-enfants est un lieu gratuit, anonyme et confidentiel. Aucune inscription préalable n'est demandée et vous venez au rythme que vous souhaitez.

Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Ce lieu permet de :

- Jouer avec son enfant,
- Rencontrer d'autres parents,
- Préparer son enfant à l'école maternelle,
- Favoriser les échanges de son enfant avec d'autres enfants et aussi avec d'autres adultes.

Lieux

- **Marines** : Au sein de l'ancien Hôpital suivre fléchage du R.A.M.
- **Sagy** : Salle des fêtes rue de la Vierge,
- **Nucourt** : Camp César dans la salle des fêtes, 3 route de Serans,
- **Boissy l'Aillierie** : Maison pour tous, chemin du cimetière,
- **Chars** : 2 rue de Gisors, salle municipale (accollée à la mairie)

- **Vigny** : Salles aux miroirs, derrière la mairie (passer par le portail vert, au fond de la cour)

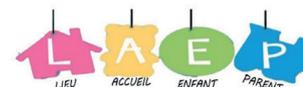
Dates des séances

Les lieux d'accueil sont fermés pendant les vacances scolaires et les jours fériés (voir calendrier affiché en mairie et mis sur le site de la ccvc).

Renseignements

01 30 39 45 85 (lundi et mardi)
01 30 39 68 77
(mercredi à vendredi)

parentalite@ccvexincentre.fr



— RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 —

Cette année, nous avons ouvert une classe supplémentaire en maternelle. Nous accueillons aujourd'hui 223 élèves répartis sur 10 classes

4 classes en maternelle avec :

- M^{me} Corinne Casaluenga pour les petites sections (21 élèves)
- M^{mes} Charlène Brochard et Catherine Regnier pour les petites sections et moyennes sections (20 élèves)

- M^{me} Micaëla Poli pour les moyennes sections et grandes sections (22 élèves)
- M. Pierre Lullien pour les grandes sections (24 élèves)

6 classes en primaire avec :

- M^{me} Sandrine Lanne pour les CP (22 élèves)
- M^{me} Muriel Lambert pour les CP et CE1 (24 élèves)
- M^{me} Corinne Tuffery pour les CE1 et CE2 (24 élèves)
- M^{me} Delphine Hergès pour les CE2 et CM1 (24 élèves)
- M^{me} Sylvie Cousin pour les CM1 et CM2 (20 élèves)
- M^{me} Sandrine Logez pour les CM2 (22 élèves)

En cette période compliquée de pandémie, les projets pour cette

année restent incertains et les enseignants s'efforcent au quotidien de trouver des dérivatifs pour leurs élèves.

Les élèves ont commencé un nouveau projet « arts plastiques » pour embellir leur préau.

Chaque école dispose d'une partie du préau de la cantine pour pouvoir s'exprimer. De belles réalisations en perspective...

■ **Xavier Bachelet,**
Adjoint au Maire
en charge des affaires scolaires



— OPÉRATION — « NETTOYONS LA NATURE »

Le 24 septembre dernier, les enfants de l'école primaire ont participé à la journée «Nettoyons la nature». Équipés de chasubles et de gants en caoutchouc, ils se sont lancés sur les petites routes aux abords de l'école et sur une partie de la D915 entre Chars et Marines. Ces héros de la nature ont ramassé pas moins de 88 kg de déchets divers : pare-brise, bouteilles d'alcool, carrelage, verre, papiers, canettes, masques chirurgicaux, polystyrène ...

Un grand merci à eux et aux enseignants pour leur participation active à cette opération ! Rappelons que la protection de la nature est l'affaire de tous.

Quelques témoignages de nos randonneurs :

« Nous avons ramassé 88 kg de déchets et nous sommes fiers de nous. »

Anaïs

« La Terre est en danger à cause de nous les humains, car nous nous permettons de jeter les déchets de notre quotidien dans la nature. Nous avons ramassé 88 kg. La Terre n'est pas une poubelle ! »

Clara

« Tous ensemble nous avons ramassé 88 kg de déchets dans les forêts, les champs et sur le bord des petites routes de Chars. Nous voulons vous informer que la forêt n'est pas une poubelle. »

Evan et Sasha

« Des personnes ont la mauvaise idée de jeter leurs déchets dans la nature. »

Manon

« C'était une grande aventure pour nous avec nos chasubles et nos gants en caoutchouc. C'était bien de ramasser la pollution qui empoisonne la nature. »

Jessica



— INSCRIPTION SCOLAIRE —

À L'ÉCOLE « LES TOURNESOLS »

Rentrée 2022/2023

Les inscriptions à l'école maternelle se font dès à présent.

01

Merci de vous présenter en mairie avec :

- Le livret de famille ;
- Le carnet de santé ;
- Un justificatif de domicile.

02

Prendre rendez-vous auprès de la directrice

M^{me} Corinne Casaluenga
par mail :
09510371@ac-versailles.fr

Les inscriptions CP à l'école élémentaire se feront à la rentrée des vacances de février 2022.

01

Merci de vous présenter en mairie muni des mêmes documents que pour l'inscription à l'école maternelle.

02

Prendre rendez-vous auprès de la directrice

M^{me} Sandrine Logez
par mail :
0950958a@ac-versailles.fr



Les vacances scolaires

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Le départ en vacances a lieu après le dernier cours des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

	Zone A	Zone B	Zone C
Hiver 2022	du samedi 12 février au lundi 28 février	du samedi 5 février au lundi 21 février	du samedi 19 février au lundi 7 mars
Printemps 2022	du samedi 16 avril au lundi 2 mai	du samedi 9 avril au lundi 25 avril	du samedi 23 avril au lundi 9 mai
Pont de l'Ascension 2022	du mercredi 25 mai au lundi 30 mai		
Été 2022	Jeudi 7 juillet 2022		

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée 2022	Jeudi 1 ^{er} septembre		
Toussaint 2022	du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre		
Noël 2022	du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
Hiver 2023	du samedi 4 février au lundi 20 février	du samedi 11 février au lundi 27 février	du samedi 18 février au lundi 6 mars
Printemps 2023	du samedi 8 avril au lundi 24 avril	du samedi 15 avril au lundi 2 mai	du samedi 22 avril au mardi 9 mai
Pont de l'Ascension 2023	du mercredi 17 mai au lundi 22 mai		
Été 2023	Samedi 8 juillet 2023		

— VÉLO À ASSISTANCE — ÉLECTRIQUE (VAE)

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français fait la promotion des déplacements propres dans le cadre des trajets domicile-travail ou domicile-gare et offre la possibilité aux habitants de son territoire de se déplacer grâce à des VAE ou des scooters électriques. Contre une caution et un forfait trimestriel de 20€ pour un VAE ou 50€ pour un scooter électrique, vous pouvez adopter l'un de ces modes de déplacement. Des consignes à vélo sont également disponibles gratuitement en gare de Chars (sur demande au PNR) pour y stationner votre vélo ou votre VAE de manière sécurisée.

La Commune de Chars a fait le choix d'opter pour la location d'un VAE pour les déplacements de ses élus dans le cadre de leurs fonctions et afin de promouvoir les mobilités dites douces sur son territoire.

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, vous pouvez contacter :

M. Sébastien HAMOT au PNR
(01 34 48 66 28).



Par ailleurs, un dispositif d'aide régional à l'acquisition d'un VAE existe auprès d'Île de France Mobilités (prime à l'achat).

Tous les renseignements sur
www.iledefrance-mobilites.fr



 **Île-de-France Mobilités**
encourage l'utilisation du vélo



ÉCO-RANDONNÉES 2022

Agenda 2022

Hiver : 6 février
Printemps : 3 avril
Été : 26 juin
Automne : 2 octobre

Les éco-randonnées prennent un nouveau rythme et vous donnent désormais rendez-vous vers le début de chaque saison. Le calendrier 2022 vous permet d'ores et déjà de bloquer les dates dans vos agendas.

Si vous avez repéré un endroit qui mériterait un passage des éco-randonneurs, faites-le nous savoir par mail (administration@mairie-chars.fr) ou sur le groupe Facebook «Éco-randonnées à Chars (95)» ! À bas les déchets dans la nature !

Les éco-randonnées font leur chemin et les déchets déposés çà et là indignent de plus en plus. À la demande d'un Charsien, la mairie a décidé de mettre à disposition ses pinces de ramassage de déchets contre caution afin que chacun puisse éco-randonner quand il le souhaite et ce sans se faire mal au dos. Rendez-vous à la mairie si vous êtes intéressés.



— CONSOMMEZ LOCALEMENT ! —

En plus de nos commerces de bouche permanents (boulangerie Després, kebab « Les Délices de Chars », restaurant vietnamien « Vinabobun » et la supérette « Au Petit Charsien »), Chars devrait accueillir en 2022 l'enseigne Intermarché en lieu et place de l'ancien Leader Price.

Le permis de construire (installation d'une station-service, désimperméabilisation du parking, bornes de recharge pour véhicules électriques et service « drive ») a été validé et la vente a eu lieu en décembre 2021. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas d'informations plus précises à vous communiquer concernant la date d'ouverture.

Nous n'oublions pas que Chars accueille également de nombreux commerçants ambulants!

Tous les 15 jours, le mardi soir, retrouvez Cihan et son « Vex'In Truck » pour vous régaler de ses burgers et autres délices 100% Made in Vexin. Depuis décembre dernier, Cihan a un deuxième camion aménagé en épicerie itinérante avec des produits 100% locaux (viandes, produits laitiers, miels, pain, vrac...)!

Tous les vendredis soir, vous avez rendez-vous avec « Chez Franky Pizzeria » sur la place de la mairie.

Et tous les samedis matin, rendez-vous au marché pour vous



approvisionner en fruits et légumes, viandes rôties, poisson, saucissons, plats préparés, jus de fruits frais, macarons et produits de bien-être. Nous essayons régulièrement d'étoffer l'offre du marché ; les commerçants sont attirés par les marchés en fonction de leur affluence. À cet effet, nous avons disposé trois nouvelles banderoles dans Chars pour annoncer la tenue hebdomadaire du marché (une à l'entrée de Chars en venant de Marines, une autre à l'entrée de

Chars en venant de Gisors et une au passage à niveau).

« Consommer local » n'est pas toujours facile, quoique le Vexin regorge de producteurs variés! En revanche, **« consommer localement », c'est permettre à tous les commerçants qui exercent à Chars de pérenniser leur activité** et de faire battre le cœur commerçant de la commune.

On compte sur vous !

TOUS LES SAMEDIS

DE 9H00 A 13H00

MARCHÉ DE CHARS

PLACE DE LA MAIRIE

— LE SECOURS POPULAIRE ANTENNE DE CHARS —

Une deuxième année dramatique pour nos familles de plus en plus nombreuses.

30 familles, soit 83 personnes dont 44 enfants de 0 à 14 ans ont bénéficié d'une aide alimentaire et vestimentaire en 2021.

La pauvreté gagne du terrain. Pour la première fois de leur vie, certaines familles poussent la porte de notre association, frappées de plein fouet par la crise sanitaire, qui creuse encore plus le fossé des inégalités.

En partenariat avec la Fédération du Val d'Oise et le Comité National du Secours Populaire, plusieurs actions et sorties ont pu avoir lieu en 2021 :

- 2 familles de notre antenne sont parties une semaine en vacances cet été en Vendée et dans le Lot.
- 1 journée famille au Parc Astérix le 3 octobre.
- 1 sortie famille au cirque Phénix, pelouse de Reuilly le 17 novembre.
- 1 spectacle pour enfants « Le livre de la jungle » au Théâtre des Variétés le 15 décembre.

Je remercie la commune pour le prêt d'une salle toutes les 8 semaines suite au vol du camion «relais écoute santé» de la Fédération du Val d'Oise. Cette offre nous a permis de garder le lien avec nos familles bénéficiaires qui peuvent rencontrer en toute confidentialité des assistantes sociales pour échanger sur leurs problèmes administratifs, juridiques ou familiaux.

Je remercie également :

- les 6 bénévoles qui, cette année encore et malgré les difficultés liées au Covid et les règles

sanitaires en vigueur, ont donné de leur temps pour assurer nos distributions alimentaires tous les mardis et jeudis,

- nos 2 partenaires Carrefour et Leclerc Express de Marines pour les dons alimentaires,
- l'agence immobilière «Century 21» de Vigny pour leur collecte de jouets en novembre; 1250 jouets d'occasion nous ont été remis pour distribution aux enfants de l'antenne,
- l'agence immobilière «Cabinet Boureau» de Chars qui a offert dans ses locaux un goûter de Noël le 17 décembre avec une distribution de livres pour chaque enfant,

- les élèves du collège de Marines qui ont offert des boîtes à bonheur composées d'un vêtement chaud, d'un produit d'hygiène, d'une petite lettre et d'une petite douceur ou d'un jouet,

- tous les donateurs de jouets, vaisselle, vêtements qui tout au long de l'année nous ont soutenus dans notre action quotidienne.

Souhaitons qu'en 2022, le nombre de familles bénéficiaires de notre aide soit en diminution, signe d'une amélioration de leur cadre de vie ou d'une reprise d'activité professionnelle.

Nous sommes ouverts chaque mardi et jeudi de 11h00 à 11h45.

▪ **Ariane MARTIN**
Meilleurs vœux à tous
La responsable de
l'antenne



— LE CONSERVATOIRE DU VEXIN —

« Apprendre, créer et partager »

Vous souhaitez accéder à une pratique artistique ?

Un conservatoire de musique, théâtre et danse, classé par le Ministère de la Culture, vous accueille sur le territoire du Vexin !

Le Conservatoire du Vexin est un service intercommunal en milieu rural ouvert à tous, sans prérequis. Chacun peut y trouver sa place parmi des cursus et des parcours adaptés.

Notre projet pédagogique met en avant les pratiques collectives et la réalisation de projets multiples favorisant les partenariats à tous les niveaux et l'interdisciplinarité.



Nos missions

- Offrir aux élèves une formation musicale, théâtrale et chorégraphique de qualité, où s'associent l'engagement et le partage des sons, des gestes et de la parole, dans un esprit d'ouverture.
- Créer et porter des projets pédagogiques et artistiques, spectacles et concerts.
- Être à l'écoute des tendances actuelles.
- Développer l'éducation artistique en milieu scolaire, en proposant aux communes d'organiser, dans leur(s) école(s), des interventions de professionnels tant en musique et chant qu'en théâtre.

Nos valeurs

- Apprendre avec des artistes-enseignants de qualité à l'écoute de vos projets et de vos envies ...
- Créer par une ouverture sur les différents champs esthétiques.
- Partager des expériences enrichissantes sur le plan humain et artistique.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

Contact

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 boulevard Gambetta
95640 Marines - FRANCE
 +33 1 30 39 20 65
<https://conservatoirevexin.fr/>

— LA BOURSE AUX VÊTEMENTS DE CHARS —

2021 a été une année difficile pour notre association. Nous avons dû annuler nos 2 bourses aux vêtements, afin de respecter les consignes sanitaires exigées pour endiguer la propagation de la Covid.

Nous espérons pouvoir vous accueillir cette année lors de nos prochaines bourses ! Si nous obtenons les autorisations, elles se dérouleront :

Du 5 au 12 mars 2022 / VÊTEMENTS D'ÉTÉ
Du 1^{er} au 8 octobre 2022 / VÊTEMENTS D'HIVER

■ **Ariane MARTIN**
La Présidente



Nous vous y attendons nombreux !

À bientôt

— L'AS CHARS 2021-2022 —



La saison de la reprise heureuse !

L'AS Chars, au service des plus petits et des plus grands, a entamé sa 7^{ème} saison en septembre dernier.

Après 2 saisons extrêmement difficiles, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe de bénévoles a créé les conditions nécessaires pour une reprise heureuse et sérieuse.

Je profite de ces lignes pour en nommer ses membres :

- Thomas (pour les U6/U7),
- Sébastien (pour les U8/U9),
- Kevin (pour les 13/14),
- Gaetan, Quentin (pour les seniors)
- et Loïc qui vient en renfort lorsque cela est nécessaire.

Nous vous avons annoncé lors de notre précédent article, le renforcement de notre collaboration amicale avec les clubs de Boissy l'Aillierie, d'Arronville et de Corneilles-en-Vexin, dans le cadre de notre Entente Sportive. Ce qui permet de faire jouer dans la même équipe, des licenciés d'une même catégorie d'âge, quel que soit leur club d'origine.

Cette collaboration est heureuse puisque ce sont aujourd'hui 100 licenciés qui sont réunis sous le même maillot.

Encore un grand merci à la mairie qui soutient régulièrement nos initiatives et qui, lors de la saison dernière, a accepté de renforcer sa subvention afin que le club puisse faire face à une année blanche en termes de revenus licenciés.

En effet, nous n'avons encaissé aucune cotisation, compte tenu de la situation sanitaire, de l'arrêt de nos activités 5 mois durant et de la reprise chaotique que nous avons connue.

Vous êtes toujours nombreux à venir soutenir nos équipes le samedi ou le dimanche aux bords du terrain, et ce, toujours dans une ambiance festive.

Parents, amis, supporters ou spectateurs en balade, votre présence est aussi une récompense pour les bénévoles qui portent cette activité au cœur de notre commune

Si vous êtes intéressés par notre activité, pour la pratiquer, ou y apporter votre contribution bénévole, n'hésitez pas à me contacter.

✉ **Gilles@as-chars.com,**
ou **06 60 53 54 52.**



Créé en 2003, le club AC2V (Association Cycliste de la Vallée de la Viosne) compte à ce jour 18 licenciés et vous offre la possibilité de pratiquer dans la bonne humeur ce sport dans un cadre idéal, le Vexin (parcours en campagne et vallonnés) mais également dans bien d'autres régions. Vous aurez la possibilité de sortir plusieurs

— CLUB AC2V —

Venez découvrir
l'AC2V plus en détail
sur notre site Internet

<http://club.quomodo.com/ac2v>

et notre club virtuel
sur la plateforme STRAVA

<https://www.strava.com/clubs/>

AC2V-CHARS
(en cours de
développement).



fois par semaine selon vos disponibilités et motivations, tout en respectant les gestes barrières et contraintes sanitaires actuelles (mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche).

Nous profitons de cet article pour remercier les Moulins de Chars et la boulangerie Després, ainsi que la Maire de Chars et le Conseil Départemental du Val d'Oise pour leur soutien et leur fidélité.

À toutes et tous nous vous souhaitons une bonne année 2022.

✉ **club.ac2v.chars@gmail.com**

- **Pascal SEME**
Président sortant
- **Didier GODET**
Nouveau Président

— L'AGE D'OR —

Depuis de longs mois, le Club de l'Age d'Or est en «stand-by». Il est vrai que nous ne sommes pas les seuls à avoir réduit nos activités. C'est dans un souci de protection, de solidarité et de sagesse que nous avons préféré annuler le repas du 9 décembre. Pourtant, nous étions une bonne trentaine à nous y être inscrits. C'est la mort dans l'âme que nous avons vu l'année 2021 se terminer sur cette annulation.

Mais je tiens à dire que le Club n'est pas «mort» et dès que nous le pourrons, nous ferons de nouveau quelque chose. Il ne faut pas oublier

que nous sommes des personnes du 3^{ème} âge, donc par définition, «fragiles». Nous sommes prêts, dès que la situation s'améliorera, à organiser un repas, des sorties, des rencontres. Nous espérons aussi que de nouveaux venus à Chars ou des retraités viendront se joindre à nous, soit le jeudi pour jouer aux cartes ou autres jeux, soit pour passer un moment agréable ensemble. En attendant un avenir plus serein, nous vous souhaitons une belle année 2022, une bonne santé, avec toutes nos amitiés.

■ Nicole de France

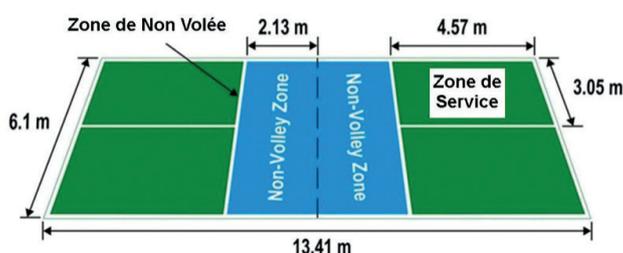


— PICKLEBALL —

C'est quoi ce sport ?

Le pickleball est un sport de raquettes qui combine des éléments du badminton (le terrain), du tennis (le filet) et du tennis de table (la raquette). La balle en plastique est perforée et produit un bruit bien caractéristique. Le pickleball se joue le plus souvent en double mais il peut aussi se jouer en simple pour celles et ceux qui recherchent un

Dimensions d'un terrain de Pickleball



plus grand défi physique. C'est un sport toutes saisons qui se pratique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour tout le monde, à tout âge !

Au pickleball, on s'amuse à tout âge et quel que soit son niveau, débutant ou champion. Que l'on soit un habitué des sports de raquettes ou novice en la matière, c'est un sport accessible qui permet des échanges dès la première séance. Contrairement à d'autres sports, le placement et les tactiques de jeu sont plus importants que la puissance et la vitesse. Ceux qui ont une bonne coordination œil-main et une bonne compréhension de la

stratégie de ce sport peuvent concurrencer efficacement des adversaires plus agiles et puissants.

Quelques règles

- 2 sets gagnants de 11 points avec deux points d'écart. On ne marque un point que quand on sert.
- Service en diagonale obligatoire.
- Règle du double rebond : à la suite du service, chaque côté doit laisser la balle rebondir avant de pouvoir prendre la balle de volée.
- Zone de Non Volée (ZNV) : Un joueur ne peut pas volleyer une balle s'il se tient dans la ZNV. Un joueur peut retourner une balle de l'intérieur de la ZNV si la balle y a rebondi en premier.

Le plus simple, c'est encore de venir faire un essai...

Mais attention, vous risquez d'aimer et de devenir accro !

Contactez Nicolas pour plus d'infos:

✉ nicolasbelange@hotmail.com



— LE COMITÉ DES FÊTES DE CHARS —



Encore une année qui n'a pas été simple pour les activités du Comité des Fêtes. La situation sanitaire a une fois de plus rythmé notre calendrier.

Tout d'abord la non-organisation de la brocante. Trop de règles et les contraintes organisationnelles ont fait que nous avons dû l'annuler, sans compter que **les bénévoles se font de plus en plus rares. A l'avenir, si nous n'avons pas assez de bénévoles, nous ne pourrons plus organiser la brocante.**

La chasse aux œufs n'a pas pu se dérouler dans sa forme traditionnelle. Nous avons donc fait une distribution d'œufs chez les enfants afin de ne pas les pénaliser.

En octobre, un concours de dessin d'Halloween, réservé aux enfants de Chars scolarisés de la maternelle au CM2, a eu lieu. Grand succès puisque 75 participants nous ont gratifié de leurs plus beaux fantômes, de leurs plus effrayantes sorcières et de leurs plus mystérieux vampires !!!

Novembre et décembre étaient consacrés au Téléthon.

Tout a commencé par un concours de belote, qui a vu une dizaine d'équipes s'affronter.

En décembre nous avons fait une vente et livraison de poulets rôtis accompagnés de pommes de terre et oignons, et en dessert des crêpes. Vous avez été plus de 80 à passer commande. **Nos livraisons ont pris plus de temps que prévu** (cette année nous avons des volailles entre 1,7kg et 2kg, contre 1,3 kg l'année passée). La météo ayant été capricieuse ce jour-là, nous avons été contraints de nous réfugier dans le local du Secours Populaire. Ça n'a pas découragé les gourmands à venir acheter des crêpes tout au long de la journée

(près de 300 vendues !). Nous remercions tous les producteurs locaux (moins de 10km de Chars) qui nous ont fournis en œufs, pommes de terre, oignons, poulets et farine.

Un atelier chocolat a également été organisé pour les enfants. 30 bambins ont ainsi appris la confection de roses des sables et de mendiants en chocolat. Ils sont repartis avec un kit à cookies, élaboré à partir de la recette de Cyril Lignac, à confectionner chez eux.

Grâce à votre générosité, 2 120€ ont ainsi pu être récoltés en faveur du Téléthon. C'est le montant le plus élevé jamais connu à Chars pour cette cause.

Atelier chocolat



La Famille Jehin, gagnante du concours du plus beau sapin

Sortie My Dreamland



Faute de pouvoir faire le spectacle de Noël à l'Âge d'Or, nous avons organisé une sortie au parc de jeux My Dreamland d'Osny. 50 enfants inscrits ont passé un après-midi à sauter, grimper, jouer, sous la surveillance de 11 bénévoles (membres du Comité des Fêtes et parents).

En cette fin d'année 2021 a eu lieu le concours de sapins décorés, avec 39 arbres naturels et artificiels décorés, tous plus beaux les uns que les autres. Votre participation nous fait chaud au coeur.

Une tombola de Noël, dont le tirage a eu lieu en direct sur notre page Facebook le samedi 18 décembre, a également eu lieu. 47 lots, d'une valeur totale de plus de 2000€, ont été remportés. **Certains des lots étaient offerts par nos commerçants, que nous remercions très chaleureusement.**

L'ensemble du Comité des Fêtes de Chars vous souhaite une bonne année 2022.

Voici les activités à venir jusqu'à l'été 2022 (sous réserve d'évolution de la situation sanitaire)

- 3 avril** Chasse au trésor
- 17 avril** Chasse aux œufs de Pâques
- 15 mai** Brocante puériculture
- 12 juin** Concours de Pétanque (sous réserve de modification car élections législatives ce jour là).

✉ comitedesfetesdechars@gmail.com

■ Sébastien Ravoisier
Le président du comité des fêtes de Chars



— FOYER RURAL DE CHARS —

Voyage dansant autour du monde

C'est avec un grand plaisir que le FOYER RURAL DE CHARS annonce la tenue de son spectacle annuel qui aura lieu le samedi 18 juin au Théâtre de l'Antares de Vauréal. Cette année, l'évènement aura pour thème : un voyage dansant autour du monde.

Les places seront mises en vente à partir de début février. Nous reviendrons vers vous pour les modalités d'achat.

- Adultes 10€
- Enfants 7€ (< 12 ans)

Nous comptons sur votre présence.

LE BUREAU DU FOYER RURAL

Loïc CADIOU,
Président • 06 18 71 47 54

Tiana RAMANOHISOA,
Trésorière • 06 13 56 16 57

Stéphanie DELCHOQUE,
Secrétaire • 06 01 16 92 66

— ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHARS —

Les membres de l'Association des Parents d'Élèves de Chars vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.

Que celle-ci soit synonyme de santé et de bonheur pour vous et vos enfants.

En cette année 2021/2022, l'ASPEC a accompagné, et accompagnera, les familles dont les enfants sont scolarisés à Chars.

Malgré la crise sanitaire, nous avons pu proposer quelques activités comme :

→ **Halloween** qui s'est déroulé le dimanche 31 octobre.

Nous tenions à remercier tous les participants à ce défilé, que ce soit les enfants, les encadrants, les parents mais aussi les personnes ayant donné des bonbons à nos enfants dans le respect des conditions sanitaires (bonbons emballés, bonbons servis avec des gants).



→ **L'activité de Noël** qui s'est déroulée le samedi 11 décembre.

Les 22 enfants présents ont pu réaliser des photophores, des pommes de pain et des cartes de vœux.

Nous espérons pouvoir organiser :

→ **L'activité de Pâques** qui se déroulera le dimanche 10 avril 2022,

→ **La kermesse de l'école** aux beaux jours (date à déterminer).

Nous vous remercions du soutien et de la confiance que vous nous avez accordés durant l'année passée et nous vous donnons rendez-vous à nos prochaines manifestations, qui nous vous le rappelons, permettent de financer les projets d'école.

Cette année, l'ASPEC a financé des jeux de cour pour toutes les classes.

Les prochains Conseils d'École se dérouleront les jours suivants :

- **14 mars 2022** (2^{ème} trimestre)
- **et 23 juin 2022** (3^{ème} trimestre).

En attendant, n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques sur le quotidien de vos enfants à l'école.

Pour organiser tous ces moments qui participent à la vie de notre commune et qui permettent de récolter des fonds pour les projets dont bénéficient nos enfants, nous sommes peu nombreux et avons besoin de parents volontaires... alors **REJOIGNEZ-NOUS**, vous êtes les bienvenus.

✉ aspechars@gmail.com





LE BLAIREAU DES BUTTES



Qui se cache derrière ce sobriquet du Blaireau des Buttes ? Bien calé en mon terrier, je vous y répondrai bien volontiers. Pour l'état civil je suis Manuel Bénier, cinquante-quatre ans. Après avoir enseigné l'histoire et la géographie au collège et au lycée, je me suis tourné vers la formation de Guide de Parc en 2010. Délivré par le Ministère de l'Agriculture, ce diplôme met l'accent sur l'animation nature et le patrimoine culturel régional. S'en suivent des stages de perfectionnement au sein du Conservatoire Botanique de Paris ou du Parc Naturel Régional du Vexin. Mon activité offre des animations à un large public allant des particuliers aux associations, ou aux mairies. Elle consiste avant tout à faire découvrir les richesses et curiosités de notre territoire dans un esprit détendu et ludique où la simple anecdote amusante y côtoie la rigueur scientifique. Passer une bonne journée, découvrir et s'émerveiller devant une nature débordante de beautés comme le jeune blaireau de mon enfance maraudant par monts et par vaux. Pour les plus curieux de nature, retrouvez-moi sur mon site : guideblaireauvexin.fr

■ Manuel Bénier

— LES AMIS DE CHARS —

Toujours présents !

L'avantage de notre association est sa polyvalence. En effet, nous avons des activités qui nous permettent de continuer tout en respectant les restrictions sanitaires. Notre bonne entente, notre volonté de nous soutenir et de maintenir au maximum notre groupe en toute sécurité, contribuent à l'unité de celui-ci.



Cette année, nous avons privilégié les sorties extérieures.

- **10 février** : randonnée crêpes,
- **12 mai** : randonnée,
- **5 juin** : Assemblée Générale à l'extérieur,
- **25 juin** : journée bord de mer à Cabourg,
- **4 août** : randonnée,
- **8 août** : journée bord de mer à Fort-Mahon-Plage,
- **15 août** : journée bord de mer à Saint-Valéry-Sur-Somme,
- **21 août** : Versailles, sérénade royale et grandes eaux nocturnes,
- **29 août** : croisière-déjeuner sur la Seine,
- **8 septembre** : randonnée,
- **14 octobre** : randonnée, pique-nique annuel ouvert à tous dans la magnifique forêt de Lyons-la-Forêt, suivis d'une visite de l'Arborétum et du village,
- **24 octobre** : participation à la randonnée organisée par le Secours Populaire,
- **18 novembre** : petite marche dans la ville de Gisors, sympathique repas dans la pizzeria Le Prado, visite de la brasserie Duchmann pendant laquelle nous avons apprécié les explications de la fabrication de la bière et surtout l'accueil chaleureux des deux propriétaires,
- **4 décembre** : participation au marché de Noël par deux randonnées pour le bénéfice du Téléthon et un stand de peinture,
- **11 décembre** : repas de fin d'année,
- **16 décembre** : marché de Noël à Amiens.

Nos activités boules et ateliers de peinture ont continué en respectant la distanciation sanitaire.

Si vous souhaitez rejoindre notre belle équipe, vous pouvez contacter notre association par un courrier à notre intention (Les Amis de Chars) dans la boîte aux lettres de la mairie ou en téléphonant au 06 67 26 01 78.

Très bonne année à toutes et à tous. A très bientôt le plaisir de vous rencontrer.

■ **Agnès Aglave-Lucas,**
Présidente de
"Les amis de Chars"





— DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION — SPORTIVE USEP DES TOURNESOLS



L'Association Sportive et Culturelle (ASC) USEP des Tournesols de Chars est une association type « loi 1901 », affiliée à l'USEP 95, et qui a pour but de développer la pratique sportive des enfants tout en les rendant plus autonomes, plus responsables, plus citoyens. Elle est indissociable de l'École de par ses statuts, et peut en être un prolongement, en dehors du temps scolaire.

L'USEP, c'est quoi ? C'est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, c'est le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'Enseignement, et c'est une Fédération Sportive, la 4e en nombre de licenciés en France, liée à l'Education Nationale et au Ministère des Sports par une convention.

L'ASC USEP des Tournesols se compose cette année des 6 classes élémentaires, ce qui représente 132 enfants, 9 adultes travaillant dans l'école et 11 parents d'élèves affiliés.

Du côté des activités, depuis la rentrée de septembre, nous avons

pu à nouveau participer à des rencontres, mais en pratiquant les classes séparées, sans aucun brassage d'élèves. Le « **vivre ensemble** » **reste vrai, mais au sein de chaque classe uniquement**. Le plaisir des sorties est de retour, et on ne s'en prive pas tant qu'on le peut encore... C'est ainsi que les élèves de l'école ont pu participer déjà à :

- **La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS)** le 22/09 dans le parc du château de Méry-sur-Oise,
- **Une journée d'athlétisme au CDFAS d'Eaubonne** en lien avec le sport adapté le 18/11,
- **Une journée de découverte de Touch-Rugby** à Osny le 23/11,
- **La course « open »** du cross UNSS des collèges le 24/11,
- **2 randonnées d'école les 8/10 et 26/11**, accompagnés de plusieurs parents d'élèves de Chars.

Par ailleurs, l'association a pu profiter de la salle municipale le 2/12, qui a permis à l'USEP 95 d'organiser l'habilitation des adultes accompagnateurs de cyclo

avec élèves, pour la Ronde ou le séjour cyclos.

D'autres sorties sont prévues d'ici la fin de l'année scolaire.

Concernant les finances, l'association a pu payer, dès la rentrée, l'affiliation de tous les enfants et adultes grâce notamment à la subvention annuelle versée par la Mairie de Chars. Un grand merci ! Il a été constaté ensuite qu'un nombre légèrement en hausse d'élèves a réglé sa licence, ce qui vient en remboursement de l'avance faite, et va permettre de pouvoir financer dans l'année un transport de plus.

J'en termine maintenant en remerciant énormément et chaleureusement les quelques parents qui soutiennent l'association et ses valeurs en prenant une licence adulte, ainsi que la Mairie de Chars, qui soutient financièrement chaque année l'association USEP de l'école par l'octroi d'une subvention.

Je vous souhaite une excellente année 2022.

Prenez bien soin de vous !



— LA BOBINE À RAYURES —

Atelier de couture collaboratif, La Bobine à Rayures est une association charsienne qui permet à des femmes de pouvoir se retrouver et de coudre ensemble des vêtements et des accessoires pour toute la famille. Animées d'une volonté forte de promouvoir le fait-main ainsi que les techniques traditionnelles de crochet, tricot, broderie et couture, nous nous retrouvons avec joie et bonne humeur chaque **mercredi soir de 20h00 à 22h30**. Grâce à la mairie, nous avons pu investir un nouveau lieu, la salle de

L'Âge d'Or, et nous avons ainsi pu accueillir de nouvelles couturières, tant débutantes qu'expérimentées. Nos 14 adhérentes peuvent aisément décalquer, couper, assembler, coudre, broder dans un bel esprit d'entraide et dans la bonne humeur. Vive la couture !



La Bobine à Rayures

**Vous souhaitez nous contacter ?
Nous rencontrer ?**

Ecrivez-nous à l'adresse
mail suivante :

labobinearayures@gmail.com

■ Emilie, Caroline, Sabine,
membres du Bureau
de la Bobine à Rayures.

— LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE — ET LE SERVICE TECHNIQUE

Les travaux réalisés en 2021

- Enfouissement des réseaux électriques avec le concours du Syndicat intercommunal d'électricité et réseaux de câbles (SIERC) rue Baleydièr du n° 47 au n° 75 Bis,
- Réfection des douches et peinture des vestiaires du stade,
- Réfection du toit du bloc sanitaire de l'école primaire,
- Mise en place de panneaux de bois sous le préau de l'école pour la création d'une fresque par les élèves du groupe scolaire et divers travaux d'entretien sur les deux écoles,
- Pose de 2 crayons pédagogiques aux abords des établissements scolaires,
- Aménagement de l'espace du jardin du souvenir du cimetière,
- Création d'une place PMR (personne à mobilité réduite) devant la pharmacie,
- Création d'un massif et aménagement de la placette du 8 - 10 rue de Gisors,
- Amélioration de la signalétique dans la commune,



- Pose de nouveaux panneaux d'affichages municipaux, de poubelles et distributeurs de sacs pour déjections canines dans différents quartiers,
- Fabrication d'une boîte à livres place de la mairie; la prochaine est en préparation et sera installée au hameau de Bercagny,
- Changement des portes dans les locaux de la mairie (accueil et salle de réunion).

Les travaux prévus en 2022

- Enfouissement des réseaux électriques rue Baleydièr, du n° 77 au n° 91,
- Columbarium: mise en place de 12 nouvelles cases,
- Aménagement du presbytère et de sa remise dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional.
- Étude pour la réfection du pont rue du clos de Chars.



Personnel du service technique

- Embauche de Nicolas FACHE, nouvel agent communal depuis juin,
- Etudes pour la mise en place d'astreintes le week-end lors d'événements climatiques (neige, verglas) pour l'ensemble du personnel technique.

Formation du personnel du service technique en 2021

- Habilitation électrique : 1 agent en recyclage, 1 agent en formation,
- 1 agent en formation Intégration à la Fonction Publique Territoriale,
- 2 agents en formation « CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité).

Nous remercions l'ensemble du personnel technique pour sa disponibilité et sa réactivité pour traiter les cas d'urgence tout au long de l'année, ainsi que pour leur force de proposition dans le but d'améliorer notre cadre de vie au quotidien.

■ Ariane MARTIN
Adjointe aux travaux



— PROJET DE DÉVIATION DE CHARS —

Déviaton

Le 6 avril 2021, le conseil municipal a voté à l'unanimité la réouverture du dossier d'étude de la déviation de Chars.

Notre qualité de vie se dégrade. La mise en place du Fret, avec des trains plus longs que ceux des trains voyageurs, en est un facteur aggravant. De fait, le passage à niveau est plus souvent utilisé, de jour comme de nuit, occasionnant davantage :

- de bouchons,
- de pollution olfactive,
- de nuisances sonores,
- de vibrations et donc de dégradation de nos habitats,
- de risques d'accidents.

J'ai sollicité Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, avec le concours de son service de la Direction des Routes, afin de relancer une étude complète de déviation.

S'inscrivant dans la délibération du conseil municipal, les objectifs à atteindre de manière urgente sont:

- de fluidifier le trafic routier des usagers,
- d'améliorer le cadre de vie de ses riverains,
- de garantir la sécurité des piétons, des véhicules et des habitants.

Le 18 octobre 2021, nous avons reçu Monsieur Anthony Arciero, Conseiller Départemental délégué aux routes, accompagné de la

Direction du Service des Routes, en présence de notre Conseiller Départemental Monsieur Paul Dubray.

« Le projet de déviation de Chars existe depuis octobre 2006 mais ne trouve pas, encore aujourd'hui, de financements raisonnables à la hauteur de ce projet très coûteux. »

Seule avancée à ce jour, Monsieur Anthony Arciero nous a proposé de soutenir financièrement l'acquisition de signalétiques visuelles visant à renforcer les zones délicates de circulation traversantes de notre commune.

Nous avons accepté cette proposition d'aide à la signalétique sans toutefois renoncer à notre demande formulée dans notre

décision municipale d'avril 2021, projet d'ailleurs qui est toujours à l'étude au Conseil Départemental.

Depuis 2018, nous sommes en contact régulier avec la SNCF. Un premier point a permis d'améliorer la signalisation du passage à niveau en centre-village. Notre demande au sujet du recul du moteur rue du Château-Gaillard a été acceptée. La réflexion se poursuit toujours d'une manière générale sur les améliorations à envisager.

Il était important pour nous de vous tenir informés des rencontres et échanges que nous avons pu avoir et qui nous tiennent à cœur. Nous ne cesserons de les poursuivre, afin de garantir notre bien-être et notre sécurité dans Chars.

■ **Evelyne Bossu**
Le Maire



— LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES —



— Alexine —



— Cassandre —

Ça y est ! Après plusieurs réunions, le Conseil Municipal des Jeunes est enfin installé. 9 jeunes, âgés de 10 à 18 ans, composent cette nouvelle instance.

Les élections se sont déroulées le 12 novembre 2021. C'est avec joie que **nous vous présentons Alexine, notre nouvelle maire des jeunes, élue à l'unanimité. Elle sera épaulée durant son mandat par Cassandre, son adjointe**, et tous les autres jeunes, conseillers municipaux à part entière au sein du CMJ.

Ils ont déjà pu présenter leurs propositions, et ainsi porter à notre connaissance les besoins des jeunes de notre commune. De nouvelles réunions auront lieu en 2022 afin de réfléchir à l'organisation et à la réalisation des projets et actions qu'ils mèneront de A à Z, avec notre aide. La présentation de ce CMJ à l'ensemble de l'équipe municipale version « adulte » sera organisée prochainement.

Nos jeunes ont déjà eu l'occasion de participer à l'inauguration



du Sentier du Patrimoine de Chars, et leur première action concrète a été d'aider le Secours Populaire dans la distribution des cadeaux pour Noël et la confection de gâteaux.

Merci à eux de s'investir avec passion dans la vie de notre commune. La relève est d'ores et déjà assurée ! Nous sommes fiers d'avoir des jeunes pleins de volonté et d'idées pour améliorer notre cadre de vie. Tout ce qu'ils entreprendront sera dans l'intérêt de tous les jeunes de Chars et Bercagny, mais aussi pour ceux des générations à venir.

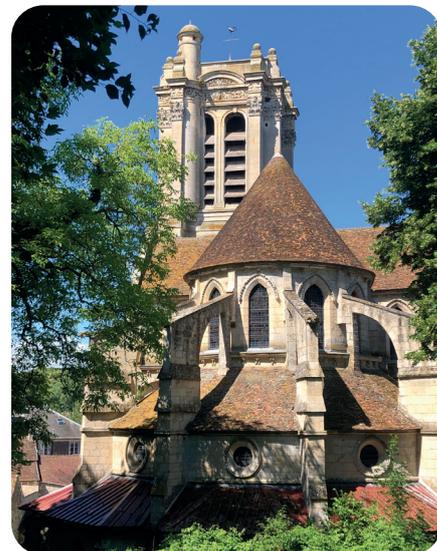
Toutes les bonnes volontés sont utiles et bienvenues, tant qu'elles vont dans le sens de l'amélioration, de la bienveillance et du respect de chacun. Ainsi, **si vos enfants ont entre 10 et 18 ans, qu'ils ont des idées et qu'ils souhaitent nous les proposer**, n'hésitez pas à nous envoyer un mail avec vos coordonnées à l'adresse :

 cmj@mairie-chars.fr

— ÉGLISE SAINT-SULPICE —

Une fois n'est pas coutume, notre belle église n'est pas en couverture de ce numéro. Mais nous ne l'oublions pas pour autant ! Dans notre édition de juin 2021, nous vous annonçons que la commune allait mettre à jour le diagnostic général des travaux préconisés pour sa restauration.

La première étape de ce long processus est actée puisque nous allons rencontrer début février la Conservatrice des Monuments Historiques en charge du Val d'Oise en compagnie de l'Architecte des Bâtiments de France. La renaissance de l'église Saint-Sulpice est désormais sur les rails.



— PORTRAIT D'UN CHARSIEN —

“ Le portrait de cette édition est consacré à Alexine, récemment élue nouvelle maire des jeunes de Chars par le CMJ.

Cette jeune fille de 12 ans est scolarisée en 4^{ème} au collège des Hautiers à Marines. Contrairement à de nombreux ados qui rechignent pour aller en cours, notre nouvelle élue apprécie le collège, «sauf quand il y a des problèmes de transports» ! Elle y aime les cours de maths et d'arts plastiques. Faisant preuve d'un esprit de réflexion et d'analyse, Alexine est à l'aise pour s'exprimer oralement.

En dehors des cours, **Alexine pratique la danse classique et le théâtre et trouve encore du temps pour s'adonner au dessin.**



Régulièrement, cette fan de l'univers « Fairy Tail » fait jaillir de la pointe de ses crayons, une myriade de personnages de manga. Les créations

manuelles, et tout ce qui touche à l'art d'une manière générale, sont de véritables passions. Elle aime beaucoup les animaux domestiques, dont les lapins, et donne beaucoup d'amour à son chat Clochette.



Elle n'est pas très adepte des réseaux sociaux, hormis Pinterest, où elle peut y découvrir les créations de passionnés d'art comme elle. **Ses parents la protègent des dangers d'internet, des réseaux sociaux et des mauvaises rencontres qu'on peut y faire, surtout quand on est une adolescente.**



Très vite convaincue par les précédentes réunions d'information, elle a voulu intégrer le CMJ afin d'y exprimer ses idées pour les jeunes, les représenter, mener à bien des projets, comme la création d'un lieu où les jeunes peuvent se réunir et échanger, ou encore la tenue d'un potager participatif, ou encore l'élaboration de fresques décoratives. Alexine prend très à coeur son mandat de maire des jeunes !

Soutenue par ses parents et ses amis dans cette toute nouvelle aventure, Alexine, qui est Charsienne depuis seulement 4 ans, avait déjà pu montrer son implication au sein

du village en apportant à plusieurs reprises son aide à la bibliothèque. Fervente passionnée d'écologie, de nature et de biodiversité, elle aime se promener le dimanche avec ses parents et son frère à travers les chemins et bois du village.

Comme de nombreux jeunes de sa génération, Alexine est inquiète de l'avenir de la Terre, et souhaite agir pour sa protection. Aussi, notre empathique représentante des jeunes nous demande à tous et toutes de faire attention à notre planète car « ça devient n'importe quoi, et il faut faire attention à son village, pour que ça reste propre et ne ressemble pas à une grande poubelle ». Puisse-t-elle être entendue ! ”

— BIBLIOTHÈQUE —

En 2021, nous avons maintenu nos horaires d'ouverture au maximum, en respectant les mesures sanitaires et malgré le ralentissement de la vie. Nous avons pu proposer de nouveaux livres grâce aux subventions de la mairie et de la bibliothèque départementale. Nous avons remarqué qu'il n'était pas évident de reprendre nos bonnes habitudes, un peu comme si nous ne pouvions croire que la vie recommençait. Alors, pour donner un peu de dynamisme, nous avons décoré notre bibliothèque et nous avons proposé des thèmes chaque trimestre.

Vous avez eu en juin, comme premier sujet, le bien-être avec une petite séance de sophrologie. Trois mois plus tard, vous avez pu assister à une petite présentation des Arts Modernes. Ce sujet a été étayé grâce aux adhérents d'un atelier de peinture qui nous ont montré quelques techniques et surtout parlé de ce que la création leur a apporté. Merci pour leur prestation (sophrologue et artistes peintres).

Depuis décembre 2021, notre bibliothèque réserve une fois par mois une plage horaire pour



nos anciens de la maison Les Sansonnets, dans un souci de sérénité et de garantie sanitaire.

Nous avons également ouvert notre bibliothèque 30 minutes un vendredi matin par mois pour le RAM (Réseau des Assistantes Maternelles).

Liz nous a régalés avec ses petites comptines en anglais et a rencontré un franc succès. Elle est donc sollicitée pour refaire des séances dans sa langue natale pour le plus grand plaisir de tous.

Hélène et Valérie nous ont fait voyager en compagnie du Père Noël et de ses rennes. Comment

ne pas craquer devant les petites frimousses de nos enfants écoutant ces récits féériques qui nous font tous rêver !

Vous avez certainement rencontré Claude et Nathalie qui se relaient inlassablement pour garantir les ouvertures de cette petite mais chaleureuse bibliothèque.

Merci aux bénévoles sans qui tout ça ne pourrait pas avoir lieu.

Pour les trimestres futurs nous vous proposons :

- **en février** : cuisine du monde,
- **en mai** : jardinage, bouturage,
- **en septembre** : papier, seconde vie.

Venez nous voir et venez découvrir nos nouveaux livres pour passer une bonne année accompagnée de personnages existant en écriture ou en dessin. Venez partager leurs aventures au détour des pages, tranquillement, magiquement, imaginativement.

Rappel des horaires :

mercredi de 15h30 à 17h30
samedi de 10h à 12h

— MARCHÉ DE NOËL —

Nous avons relancé le marché de Noël de Chars ! Enfin !

La météo ne nous a pas aidés avec des rafales de vent le matin, mettant à mal des barnums. Les deux



randonnées ont malgré tout eu lieu et nous remercions les courageux marcheurs qui ont ainsi participé à la cause du Téléthon.

Nous voulons également remercier les exposants et bénévoles qui nous ont fait confiance et qui ont permis la tenue de ce marché.

Enfin, merci à tous ceux qui se sont déplacés pour leur rendre visite.

La diffusion des informations de cet événement a été un peu « confidentielle »... Aussi, tous à vos agendas: **le prochain marché de Noël aura lieu le samedi 3 décembre 2022.**

Si vous souhaitez participer en tant qu'exposant, vous pouvez déjà vous inscrire auprès **d'Agnès AGLAVE-LUCAS au 06 67 26 01 78** ou en contactant la mairie de Chars.

— QUINZAINE COMMERCIALE —

La première quinzaïne commerciale de Chars va enfin avoir lieu du 2 au 16 avril 2022 ! Elle avait dû être reportée en novembre 2020 à cause de la crise sanitaire.

Le principe reste le même ; les commerçants partenaires vous remettent un bulletin de participation après chaque achat. Vous le glissez dans l'urne prévue à cet effet en indiquant vos coordonnées et vous participez ainsi à la tombola pour laquelle les commerçants mettent des lots en jeu.

Le tirage au sort aura lieu à la salle municipale de la mairie et sera retransmis en direct sur la page Facebook « Commune de Chars - Officiel » le 16 avril à partir de 19h00.

Encore une bonne occasion d'aller chez nos commerçants !

— CHARS MA VILLE —

Un Charsien vous propose un blog au sujet de l'environnement à Chars intitulé « Chars ma ville ».

Cette initiative, comme d'autres, démontre que nos concitoyens sont de plus en plus occupés, et

parfois préoccupés, par les sujets d'avenir tels que la protection et la préservation du cadre de vie et de l'environnement naturel. Mais celle-ci a le mérite d'être locale et nous concerne donc tout particulièrement.

Vous trouverez dans ce blog des découvertes sur les thèmes de l'écologie, la biologie, la botanique, l'énergie et bien d'autres. Il y a aussi de l'actualité et des reportages sur les actions collectives en faveur de l'environnement initiées par la ville de Chars ou par des Charsiens.

Sans doute y trouverez-vous des sources d'inspiration pour vos futurs projets écologiques, pour rendre votre quotidien encore moins impactant et, pourquoi pas, changer votre regard sur ce qui nous entoure à Chars.



Rendez-vous sur le blog à cette adresse, on vous y attend :

<https://charmasville.wixsite.com/charsmaville>

– INAUGURATION – SENTIER DU PATRIMOINE

En 2020, la municipalité avait entamé la démarche de création d'un Sentier du Patrimoine auprès du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français. Celui-ci a été installé début octobre (voir CLIC d'octobre 2021) et inauguré le 11 décembre dernier.

Quelques élus avaient fait le déplacement pour assister à cet événement. Madame le Maire Evelyne BOSSU a coupé un ruban tricolore synonyme d'inauguration officielle avant de laisser la parole au Président du PNR, Benjamin DEMAILLY. Puis, le groupe a parcouru la moitié du parcours (6 plaques sur les 12 installées sur un parcours de 6,8 kilomètres au total) avec quelques commentaires de l'adjoint en charge du patrimoine, Nicolas BELANGÉ.

Le patrimoine à l'honneur en cette journée était l'ancien Hôtel-Dieu (salle de l'âge d'or), l'église Saint-Sulpice, le presbytère et le patrimoine religieux en général, les ruines de Château-Gaillard dans la rue du même nom, le lavoir de la rue Dory et les Moulins de Chars juste en face et enfin, les maisons bourgeoises de Chars au pied du château de la Groue. La matinée s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié à la salle de l'âge d'or.

Vous pouvez désormais parcourir notre Sentier du Patrimoine soit en vous rendant au point de départ (gare de Chars) et en flashant le QR code présent sur la plaque, soit en téléchargeant la randofiche disponible sur le site du PNR (www.pnr-vexin-francais.fr). Vous pouvez aussi l'imprimer si vous voulez vous déconnecter le temps de la balade.



Retrouvez toutes les infos via le QR Code



DE GAUCHE À DROITE :

Les Conseillers Départementaux du canton de Pontoise, Paul DUBRAY et Anne FROMENTEIL, le Président du PNR Benjamin DEMAILLY, sont aux côtés d'Evelyne BOSSU, Maire de Chars.

— À NOISEMENT, LA FORÊT COMESTIBLE NOISETTE — PREND RACINE

Mi-novembre dernier, 80 personnes, dont de nombreux Charsiens, se sont retrouvées à Noisement pour planter la première forêt comestible du Val d'Oise.

Une forêt gourmande

Pommiers, cerisiers, châtaigniers, framboisiers, groseilliers et bien sûr... noisetiers ! Voici quelques exemples de gourmandises plantées les 13 et 14 novembre à Noisement, Chars. C'était la première étape de la création de la forêt comestible Noisette, initiative lancée par la toute jeune association du même nom. Mais, qu'est-ce qu'une forêt comestible d'ailleurs ? C'est un grand jardin, qui imite le fonctionnement d'une forêt avec des végétaux bons à manger. Les avantages de cet écosystème sont nombreux et similaires à ceux d'une forêt : autonomie, abondance, biodiversité, résilience.

Une plantation collaborative

Anna et Alexis de Courson, cofondateurs de Noisette, nous expliquent : « la forêt comestible Noisette a vocation à être la forêt de tous les Charsiens, dans laquelle ils prennent plaisir à jardiner, se retrouver et récolter ensemble. C'était donc important pour nous de les associer pour les plantations, dès le tout début de l'aventure ». Bêche à la main et bottes aux pieds, les habitants sont venus en nombre suivre les ateliers de jardinage et aider à la création de la forêt. Petits et grands, jardiniers en herbe ou aguerris, souvent en famille ou entre amis : ce sont plus de 80 personnes qui ont planté dans l'enthousiasme et la collaboration 300 arbres et arbustes, de 150 variétés.

La suite...en 2022 !

Fort de ce premier succès, et tout juste lauréat du Budget Participatif Écologique de l'Île-de-France, l'association Noisette pense aux

prochaines étapes. Au printemps, ce sera le temps de planter la strate herbacée : les herbes aromatiques, les légumes perpétuels, les plantes auxiliaires... Des ateliers avec l'école et le lycée voisins sont aussi en réflexion. Les cofondateurs concluent : « Au cœur de Noisette, nous souhaitons que chacun puisse redécouvrir les bienfaits sur la santé et le lien social que peut nous apporter la nature. Nous sentons un engouement autour de ce projet, c'est très énergisant et cela nous donne plein d'idées pour le futur ! »

Anna et Alexis souhaitent remercier chaleureusement de leur soutien la mairie de Chars, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, la Région Île-de-France et bien sûr, tous les jardiniers et jardinières venus aider aux plantations.



Vous souhaitez être informés des prochains ateliers de plantation et de jardinage de l'association Noisette ? Ecrivez à

annadecourson@gmail.com



LES PLANTATIONS DE NOVEMBRE EN CHIFFRES

- **1 lieu** (Noisement, Chars)
- **80 personnes**
- **5 ateliers participatifs**
- **300 arbres et arbustes**
- **150 variétés**
- **2 000 m²** (de terrain planté)
- **3 soutiens**



— SNCF : LES DERNIÈRES NOUVELLES —

Nous avons rencontré M. Mouly, responsable des lignes L, A et J.

- Il souhaite nous faciliter les accès aux différents interlocuteurs de la SNCF car il est conscient que le fonctionnement et le découpage des responsabilités entre les acteurs du ferroviaire n'est pas facile à suivre.
- Il nous informe qu'à partir de 2026, d'autres sociétés ferroviaires pourront répondre aux appels d'offre des transports.

Voici les différents points évoqués ensemble :

Etat des lieux par rapport aux circulations des trains :

Chars est une gare de proximité avec environ **384 montants par jour en semaine, 100 montants le samedi et 50 montants le dimanche.**

Nous avons demandé plus de trains car nous pensons que l'offre fait que cela crée l'utilisation. Hélas, il nous a répondu que d'après leurs études, le nombre de trains circulants n'avait pas de répercussion sur les pourcentages de fréquentation entre la semaine et le week-end, quel que soit le type de gare.

A Chars, **85% des voyageurs** ont une carte Navigo.

Depuis le 15 décembre 2021, seules les nouvelles rames circulent sur notre axe.

Bruits et vibrations

Suite au passage du Fret, la SNCF a construit des murs « anti-bruit » et est en cours d'installation de fenêtres isolantes pour les habitations ne bénéficiant pas de ces murs.



Les vibrations ont été évoquées ainsi que la présence d'un **dalot*** sous le passage à niveau (PN) longeant la rue du Dr. Dubois et traversant le carrefour de la rue de Marines, pouvant répercuter ces vibrations. Ce dalot permet de garantir une bonne dispersion de l'eau et une destruction de celui-ci pourrait mettre en péril le centre du village donc des voies de chemin de fer. M. Mouly a pris en compte cette alerte.

Billets grandes lignes

Il n'y aura plus de guichet donc plus de possibilité d'acheter des billets grandes lignes à Chars. C'est une politique d'entreprise et cela va se généraliser. Ce n'est pas propre à notre village. Pour acheter les billets Transilien, des bornes de vente sont mises en place. Pour les billets grandes lignes, il faudra passer par des achats en ligne.

M. Mouly affirme qu'à partir du 1^{er} février, une présence sera effective **1 à 2 jours par semaine** sur les quais de Chars afin de garder une relation clientèle, rassurer et conseiller les usagers. Elle sera opérationnelle en cas d'urgence.

Défibrillateur et toilettes

La SNCF a comme projet et comme obligation de mettre un défibrillateur à disposition dans notre gare. **L'installation est programmée, à ce jour, pour le mois de juin.**

Il y aura également l'installation de toilettes PMR, mais à ce jour la déclaration préalable n'a pas encore été déposée.

Vitesse des trains

Les trains à vide traversent à vive allure notre village. M. Mouly nous indique que les sillons sont préalablement définis avec des vitesses réglementées et qu'il est impossible de les changer. Nous avons proposé à M. Mouly de venir en présentiel afin qu'il se rende compte de la dangerosité de ce PN, invitation qu'il a acceptée. Il reviendra vers nous pour convenir d'un rendez-vous. Nous lui avons cependant fait remarquer que le plan de circulation est changé/rediscuté tous les ans et que rien ne semble empêcher la réduction de la vitesse sur le tronçon dans notre village.

Accès gare

Nous avons demandé un accès direct sur le quai direction Paris sans passer par la passerelle mais par la rue de l'Hôtel-Dieu. M. Mouly ne connaissant pas l'implantation de la gare, nous promet d'en étudier la possibilité. En revanche, un ascenseur comme à Boissy-l'Aillerie ne serait pas envisageable.

Bien entendu, nous vous ferons part de nos prochaines rencontres. Nous sommes vigilants et conscients des risques et perturbations que peuvent apporter ce surplus de circulation ferroviaire Fret.

*Le dalot (encore écrit daleau), en génie civil, désigne un petit canal recouvert d'une dalle, un élément de caniveau ou un ouvrage hydraulique semi-enterré, sorte de petit aqueduc en maçonnerie placé sous les remblais des routes ou des voies ferrées. Les travaux de terrassements routiers ou ferroviaires au XIX^{ème} siècle, bien avant l'essor autoroutier récent, ont généralisé ces équipements permettant l'écoulement des eaux, conçus de façon parfois temporaire, au long des voies.

— JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION —



[11/11/21]

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

À la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretien sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.

Merci à toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour ce devoir de mémoire.

— ÉLECTIONS 2022 —

Les deux tours des élections présidentielles auront lieu le **dimanche 10 avril** et le **dimanche 24 avril 2022**.

Les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin et le dimanche 26 juin 2022.

Pour venir voter, pensez à vous munir d'une pièce d'identité (obligatoire) et de votre carte électorale.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de votre commune ou que c'est votre première inscription, vous pouvez effectuer gratuitement la démarche en ligne sur www.service-public.fr. Vous pouvez également compléter le formulaire en ligne à la même adresse et le remettre ensuite à la mairie. **Vous avez jusqu'au 4 mars 2022** pour le faire si vous souhaitez exprimer votre vote aux élections présidentielles.

Si vous n'êtes pas sûr de votre situation électorale, vous avez la possibilité de la vérifier en ligne sur www.service-public.fr. Avec la mise

en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne.



VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12665*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022

Nos partenaires

— SMIRTOM —

Collecte des encombrants pour 2022

La collecte des objets encombrants a lieu 2 fois par an

- jeudi 10 mars
- jeudi 22 septembre

Collecte de vos déchets

Elle s'effectue :

- Le vendredi pour les **ordures ménagères**
- Le lundi toutes les 2 semaines pour **les emballages/papiers (en mélange dans le bac jaune)**.
- Le mardi toutes les 4 semaines pour **le verre (dans le bac vert)**.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et rentrés une fois la collecte effectuée. Il est interdit de laisser ses bacs sur le trottoir toute la semaine.

Le calendrier de ramassage est disponible sur le site du SMIRTOM et en mairie.

Déchetterie de Marines

Située rue du Goulet à Marines, elle est accessible aux horaires suivants (dernier usager accepté 15 minutes avant la fermeture du site).

Respect des gestes barrières :

- Port du masque obligatoire
- Distanciation minimum de 2 mètres
- Pas de manipulation de badge par le gardien : présentez votre badge face code-barres

Modalités d'accès

Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite.

L'accès à la déchetterie est **gratuit pour les particuliers**, dans la limite

de **1m³ par semaine et par foyer**. L'accès est payant pour les artisans, commerçants et administrations.

Les déchets que vous pouvez apporter

Les déchetteries sont équipées pour accueillir dans leurs bennes :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, télévision,)
- Les déchets végétaux,
- Le bois,
- Les gravats inertes,
- La ferraille,
- Le carton,
- Le tout-venant.

Elles peuvent également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits chimiques...).



Horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre. Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} mai

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h - 12h		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 13h
Après-midi	14h - 19h		14h - 19h		14h - 19h	14h - 19h	9h - 13h

Horaires d'hiver

Du 1^{er} novembre au 31 mars. Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h - 12h					9h - 12h	9h - 13h
Après-midi	14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	

— QU'EST-CE QUE LE PAD ? —

C'est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage.

C'est la structure délocalisée de la politique départementale de l'accès au droit définie par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit. Sa création ou sa labellisation sont validées par le C.D.A.D.



Point d'Accès au Droit

Renseignements et contact :

- 1 rue de Rouen, 95450 Vigny
- 01 30 39 23 34
- pad@ccvexincentre.fr

Permanences du PAD

Les permanences se font sur rendez-vous pris du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Notaire : le 1^{er} mercredi du mois

Juriste : le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois

Conciliateur de Justice : tous les mardis matin

CIDFF : le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille)



L'agent d'accueil du PAD tient à votre disposition différents documents juridiques :

- Demande d'aide juridictionnelle
- Requête devant le juge aux affaires familiales (JAF)...

La mission locale de Marines



Vous avez entre 16 et 25 ans et êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ? Rendez-vous dans votre mission locale de proximité !

Vous y trouverez à votre service des conseillers qui vous aideront dans toutes vos démarches relatives à l'emploi et à la formation.

Inscrivez-vous sur www.missionlocaleceryypontoise.fr afin d'obtenir votre 1^{er} rdv.

Les rdv seront assurés les vendredis matin de 9h à 12h dans les locaux de la mairie de Marines.

Plus de renseignements au 01 30 38 85 62.

— TÉLÉASSISTANCE DU VAL D'OISE —

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE TÉLÉASSISTANCE ?

1. Téléchargez le formulaire de souscription via le lien www.senior.valdoise.fr/1082
2. Adressez le formulaire et les pièces justificatives :

▶ Si vous êtes bénéficiaire de l'APA à domicile (imposable ou non sur les revenus *)

ou

▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'APA à domicile et non imposable sur les revenus *

ou

▶ Si vous avez moins de 60 ans, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité et non imposable sur les revenus *

▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'APA à domicile et imposable sur les revenus *

ou

▶ Si vous avez moins de 60 ans, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité et imposable sur les revenus *

* L'imposition doit être inférieure au seuil de non mise en recouvrement de 61€, (Ligne : Impôt sur le revenu net avant corrections)

Au Conseil départemental du Val d'Oise :
Direction Personnes Agées
2 avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
01 34 25 76 86
teleassistance@valdoise.fr

A VITARIS :
Vitaris Burocampus
3 rue de Verdun
78590 NOISY LE ROI
01 30 56 43 90
teleassistance95@vitaris.fr

C'est quoi ?

La téléassistance est un dispositif permettant aux bénéficiaires d'être reliés 24h sur 24h et 7j sur 7j à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage. Ce service permet, également, de bénéficier d'une assistance psychologique. Ce service est compris dans la prestation de téléassistance.

Pour qui ?

- Personne résidant dans le Val d'Oise au moment de la demande,
- Personne âgée de 60 ans et plus,
- Personne handicapée ayant une carte d'invalidité en cours de validité.

— MAISON FRANCE SERVICES DE MARINES —

Le 22 octobre 2021, Marines a inauguré une structure Maison France Services, au sein de sa mairie. Le dispositif est opérationnel grâce à l'obtention du label France Services.

France Services, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'accès, l'accueil et l'accompagnement dans toutes vos démarches administratives du quotidien, et ce près de chez vous. Que ce soit dans le domaine de la santé, la famille, la retraite, le droit, le logement, les impôts, la recherche d'emploi, l'aide à l'utilisation numérique, les démarches en ligne...

L'objectif : Faciliter l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux.

Que garantit le label France Services ?

En créant le label « France services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence, de qualité et de service aux citoyens.

La structure de Marines

La mairie de Marines a créé un espace spécialement aménagé pour vous accueillir en préservant la confidentialité de vos informations

personnelles. Tous les agents d'accueil sont formés à l'accueil France Services

Un conseiller numérique est également présent sur la structure afin de vous accompagner pour effectuer les démarches en ligne mais aussi pour vous former, vous informer et vous prémunir des risques liés à l'utilisation du numérique. Des ateliers numériques pourront également être mis en place en fonction des besoins ressentis par les usagers.

Les agents France Services vous reçoivent au sein d'un guichet unique, sans rendez-vous, aux horaires indiqués :

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mardi : 12h00 -18h30

Jedi : 13h30 - 17h

☎ 01 30 39 70 21

✉ contact.france-service@mairie-marines.org

Avec celle de Vigny, ce sont désormais deux structures qui permettent aux habitants de la Communauté de Communes du Vexin Centre et du Canton de Pontoise d'avoir un accès facilité aux services publics.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil

informations et orientation

Accompagnement

dans vos démarches administratives

Mise à disposition

d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS



— PASS'AGE —

La maison de l'adolescent et du jeune adulte PASS'AGE est un lieu d'accueil gratuit pour les jeunes de 13 à 25 ans.

Un travailleur social / infirmier(e) est à l'écoute des adolescents à partir de 13 ans seuls ou accompagnés, des jeunes adultes jusqu'à 25 ans et de leur famille.

En toute confidentialité, les usagers peuvent aborder librement une variété de sujets en dehors de

la famille, de l'école ou des amis (problèmes personnels, enjeux familiaux, difficultés scolaires, questionnements sur la santé en général par exemple).



Un accueil sans rendez-vous est proposé le mardi en dehors des vacances scolaires de 16h à 18h.

Les 1^{er}, 3^{ème}
 et 5^{ème} mardis
 du mois
 Place
 du Général
 Leclerc

Dans
 les locaux de la
 CCVC à Vigny
 Les 2^{ème} et 4^{ème}
 mardis du mois
 1, rue de
 rouen

Informations au 01 30 17 42 05

— COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Vexin Centre (CCVC) —

La CCVC est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres. Composée de 34 communes dont Chars (voir carte), elle a pour objet d'associer ces communes dans un espace de solidarité avec un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Le conseil communautaire est composé de 52 membres issus des conseils municipaux (4 membres pour Chars : Evelyne BOSSU, Ariane MARTIN, Nicolas BELANGÉ, Philippe CHAUVET), qui votent le budget et délibèrent sur tous les sujets relevant des compétences de la CCVC.

Les compétences sont les champs d'action de la CCVC.

Certains sont obligatoires : Aménagement de l'espace ; Actions

de développement économique ; Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ; Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ; Assainissement des eaux usées.



D'autres non : Protection et mise en valeur de l'environnement ; Politique du logement d'intérêt communautaire et du cadre de vie ; Politique de la ville ; Création, aménagement et entretien de la voirie ; Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; Maisons de Services au Public ; Petite enfance, périscolaire et jeunesse ; Personnes âgées ; Transport collectif ; Infrastructures et réseaux de communications électroniques ; Développement culturel ; Ruissellement.

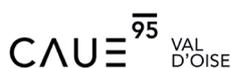
Pour plus d'informations sur la CCVC et sur les diverses manifestations organisées sur notre beau territoire du Vexin Centre, n'hésitez pas à consulter son site internet :

<https://ccvexincentre.fr>

— CAUE DU 95 —

Comme beaucoup depuis le début de la crise sanitaire, vous avez peut-être renoncé ou mis en suspens des projets de construction ou d'amélioration de votre habitat. Cette situation ne doit pas pour autant vous empêcher de réaliser ou réfléchir à la conception de vos projets. C'est pourquoi le CAUE du Val-d'Oise s'adapte pour continuer à vous offrir le conseil gratuit d'un architecte-conseiller.

Le conseil architectural aux particuliers est une des missions fondatrices des CAUE. C'est un service offert à tout habitant du département qui recherche des informations et une aide personnalisée lors d'un projet de construction ou d'aménagement.



Vous désirez construire, agrandir ou rénover ?

Venez rencontrer un architecte-conseiller du CAUE, il peut :

- vous aider dans la recherche de solutions adaptées à vos besoins,
- réfléchir sur l'intégration de votre projet dans son environnement immédiat,
- vous conseiller sur les volumes, l'implantation, les matériaux, les solutions constructives,
- vous guider dans vos démarches administratives.

Dans ce contexte inédit nous avons mis en place une permanence de **conseil en ligne** pour vous accompagner dans vos démarches :

En consultation vidéo , Par mail, Par téléphone



Pour prendre RDV avec un architecte du CAUE 95, envoyez un mail avec l'objet de votre demande à l'adresse suivante caue95@caue95.org ou téléphonez au 01 30 38 68 68

— LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) —

Le TAD Seniors

La communauté de communes Vexin Centre (CCVC) a mis en place le TAD pour les seniors de 62 ans et plus (hors personnes à mobilité réduite / justificatif d'âge demandé) habitant sur son territoire.

La CCVC met à disposition un véhicule avec chauffeur pour accompagner les seniors dans leurs déplacements sur tout le territoire et dans un périmètre de 20 kilomètres autour de Vigny pour les courses et soins médicaux (Osny / Cergy / Pontoise / Meulan / Magny-en-Vexin). Le chauffeur vient vous chercher à votre domicile ou aux points demandés.

Tarif : 2€ le trajet simple

Réservation : 07 87 11 75 92
(à effectuer la veille avant 17h).

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h (ne fonctionne pas les jours fériés et durant les congés du service).

Le TAD Vexin

Depuis 2019, TAD Vexin est un nouveau service de Transport À la Demande d'Île-de-France Mobilités. Il est ouvert à tous et accessible avec tous les titres de transport valables sur le réseau Île-de-France Mobilités du lundi au vendredi, à condition d'être inscrit.

Comment ça marche ? : la navette prend en charge le voyageur à un arrêt de bus de sa commune à un horaire prédéfini et le dépose à un arrêt de rabattement où on lui garantit une correspondance avec les lignes 95-05 ou 95-08 pour se rendre à Cergy ou à Pontoise.

Tarif : accessible avec un titre de transport francilien ou un ticket à 2€ acheté auprès du conducteur.

Réservation, horaires et arrêts de rabattement : en ligne sur le site <https://tad.idfmobilites.fr> ou sur l'application TAD IDFM.



Pour créer votre compte et réserver vos trajets, rendez-vous sur la plateforme régionale :



Appli TAD, téléchargeable sur Android ou Apple ou bien en ligne sur le site internet :

www.tad.idfmobilites.fr

Île-de-France Mobilités

☎ 09 70 80 96 63

Du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures



— VEXIN INSERTION EMPLOI SOLIDARITÉ —

Notre histoire :

Créée en 1995, Vexin Insertion Emploi (V.I.E) est devenue le 12 avril 2021 Vexin Insertion Emploi Solidarité (V.I.E.S), au terme de son rapprochement avec l'association intermédiaire Association Emploi Solidarité. Cette fusion a permis à VIES d'élargir son périmètre d'intervention à d'autres communes.

Vous recherchez un emploi ? Vous avez des compétences ? Nous pouvons vous proposer des missions ponctuelles ou de plus longue durée auprès de particuliers, d'entreprises, de collectivités, d'associations, ou d'autres organismes.

Vous serez inscrit chez VIES. Vous bénéficierez également d'un

accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours. Des formations pourront vous être proposées afin d'améliorer vos compétences ou de vous orienter vers un autre secteur d'activité.

Enfin, vous serez invité à participer régulièrement à des ateliers thématiques autour des techniques de recherche d'emploi, de remise à niveau, d'entraînement aux entretiens de recrutement, de connaissance du monde de l'entreprise.



Accueil

Lundi, mardi, jeudi :
9h-12h30 / 14h-17h

Mercredi, vendredi :
9h-12h30

Siège social :

📍 1 bis, rue de Rouen
95450 VIGNY

☎ 01.34.66.44.88

✉ contact@vie95.com

www.vie95.fr



Délic... ou des claques ?

"La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres". alors montrons l'exemple... c'est pour le bien de toutes et tous. Merci d'avance !

Rappel concernant les bacs roulants

L'article 80 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Val d'Oise stipule que « la mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères en vue de leur enlèvement par le service de collecte ne doit s'effectuer qu'aux heures indiquées et selon les modalités fixées par l'autorité municipale. Cette opération ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique. »

De plus, le SMIRTOM (organisme collecteur pour le compte de la CCVC et donc de la commune de Chars), indique dans son règlement de collecte au point 4.7.1, que « les bacs [...] doivent être présentés à la collecte dans le respect du planning. En aucun cas le bac ne doit rester en permanence sur le domaine public. »

Or, nous constatons que certains riverains laissent leurs bacs roulants en permanence sur le trottoir.

Afin de respecter les règlements précédemment cités et le cadre de vie de tous, nous remercions les personnes concernées par cette infraction de bien vouloir y remédier dans les meilleurs délais.

En outre, si vous êtes toujours en possession d'anciens bacs de collecte ou s'il vous en manque, merci de vous rapprocher du SMIRTOM. Chaque adresse de la commune doit être équipée de ses propres bacs. Si vous êtes locataire,

vos propriétaires doivent faire le nécessaire pour équiper le logement.

Nous vous rappelons que les bacs ne doivent pas rester sur le trottoir une fois la collecte effectuée. Il est

interdit de déposer les sacs poubelles à même le sol pour une question de salubrité publique mais aussi pour que les ripeurs puissent effectuer leur mission dans des conditions acceptables.

Par ailleurs, l'article R644-2 du Code Pénal stipule que « le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe. »

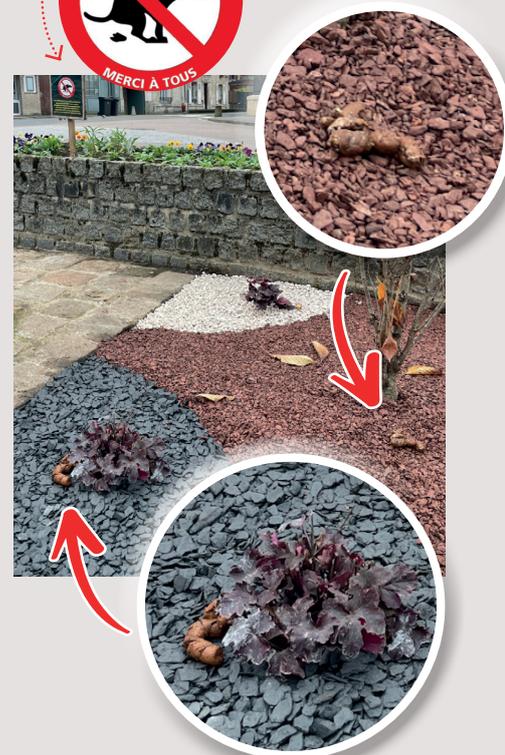
Comptant sur votre collaboration pour le bien-être collectif, vos élus restent à votre écoute à ce sujet.



Les chiens ne savent pas lire...

Apparemment les maîtres non plus !

Des sacs pour les déjections de vos animaux et des poubelles sont à votre disposition dans la commune. Merci de bien vouloir ramasser les besoins de vos chiens ainsi que vos déchets !



Nuisances Sonores

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Épargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec appareils électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

- Arrêté préfectoral 2009 n°297
- Annule et remplace l'arrêté du 16/07/2003

Extrait de l'article 8

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

avant 7h et après 20h du lundi au vendredi,

avant 8h et après 19h le samedi, les dimanches et jours fériés.

Sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiées auprès du Maire.

Extrait de l'article 11

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,

de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,

de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.

Extrait de l'article 14

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Entretenez vos trottoirs

Chaque habitant doit assurer le balayage et nettoyage au droit de sa propriété, que la voie soit publique ou privée.

Entemps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation, de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

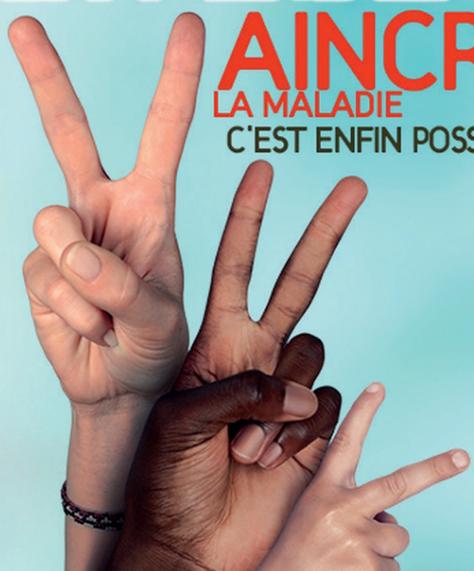
LE COMBAT CONTINUE ☎ 3637 - TELETHON.FR

EN 2021 A CHARS

AINCRE
LA MALADIE
C'EST ENFIN POSSIBLE

2120 €
DE DONS

MERCI !!!





Tissus Folies

Vente de tissus & mercerie



Sur place

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
ou sur la boutique en ligne

www.tissus-folies.fr

5, Rue Ferrié
95300 Ennery

01.80.92.60.14



Votre publicité...

dans notre **CLIC**

C'est L'Info Charsienne

Si vous souhaitez...

- Valoriser vos services et diffuser vos offres
- Développer votre image de marque
- Communiquer sur vos événements commerciaux
- Rester visible auprès de votre clientèle
- Ou tout simplement, sponsoriser le journal local

... réservez votre espace dans le prochain CLIC !

Le prochain bulletin paraîtra au printemps 2022 et sera tiré à 1.000 exemplaires.

Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Charsiens et restera à disposition en mairie.

Pour les tarifs et les modalités, contactez Nicolas Belangé, adjoint au Maire de Chars en charge des commerces et de l'artisanat :



nicolas.belange@mairie-chars.fr



UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR UN PROJET UNIQUE !

Au Cabinet BOUREAU, quel que soit votre projet immobilier, un interlocuteur spécialisé vous fournira un accompagnement personnalisé.

VENTE IMMOBILIERE, LOCATION, GESTION, SYNDIC



CABINET BOUREAU - IMMOBILIER



@CABINETBOUREAU



CABINET BOUREAU - IMMOBILIER

BONJOUR@CABINETBOUREAU.COM
01.34.67.57.50

3 RUE DU GENERAL LECLERC 95750 CHARS

— Renseignements utiles —

Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 01 30 39 70 27
Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
Centre anti-poison
de Paris : 01 40 05 48 48
Violences sur les enfants : 119
Violences conjugales : 3919

Cabinet paramédical :

Infirmières : 01 30 39 83 81
Kinésithérapeutes : 01 30 39 78 13
Pédicure-Podologue : 06 85 33 13 55
Ostéopathe : 07 67 92 40 82
Hypnothérapeute -
Sophrologue -
Relaxation : 06 15 35 70 83

Pharmacie de Chars :

01 30 39 72 01
Lundi : 14h30 - 19h30
Mardi, jeudi, vendredi :
9h00 - 12h30 et 14h30 - 19h30
Samedi : 9h00 - 12h30

En cas de perte ou de vol :

Carte Bleue :
0892 705 705
Chèques :
0892 683 208

Informations COVID-19 :

Numéro vert 24h/24 et 7j/7:

0 800 130 000

ET SI LA PHOTO DE
COUVERTURE DU
PROCHAIN CLIC ÉTAIT
LA VÔTRE ?

Envoyez votre cliché
à clic@mairie-chars.fr



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



CONTACTEZ-NOUS
clic@mairie-chars.fr

www.mairiechars95.fr

2 rue de Gisors, 95750 Chars - Tél : 01 30 39 72 36
Mail : administration@mairie-chars.fr